

Commission de l'Éducation du
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2021–2022

8 FÉVRIER 2022

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MARDI 8 FÉVRIER 2022 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1 Interpellation de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Réponses aux enseignants en grève» (Article 78 du règlement)	5
2 Question orale de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Mouvements sociaux dans les écoles en février»	5
3 Question orale de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Négociations sectorielles (suivi)»	5
4 Interpellation de Mme Élisabeth Groppi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Situation dans les écoles» (Article 78 du règlement)	18
5 Question orale de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Nouvelles mesures sanitaires en vigueur dans les écoles et les académies jusqu'au congé de détente»	18
6 Question orale de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Ruptures d'apprentissage à la suite de la crise sanitaire»	18
7 Question orale de Mme Jacqueline Galant intitulée «Accueil des stagiaires dans les écoles»	18
8 Question orale de Mme Jacqueline Galant à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Remplacement des instituteurs absents»	18
9 Question orale de Mme Rachel Sobry à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Prise en charge du remplacement des instituteurs et des institutrices par la Fédération Wallonie-Bruxelles»	18
10 Question orale de Mme Joëlle Kapompole à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Adaptation des programmes pour se concentrer sur les essentiels»	18
11 Question orale de M. Kalvin Soiresse Njall à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Testings et mesures exceptionnelles pour la continuité des apprentissages»	18
12 Question orale de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Assouplissement des mesures "Covid" décidé par la Conférence interministérielle Santé (CIM Santé) le 26 janvier»	18

13 Questions orales à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation (article 82 du règlement)	35
13.1 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Référentiel de formation historique, géographique, économique et sociale (suivi)» ...	35
13.2 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Pôles territoriaux (suivi)»	38
13.3 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «e-classe: du nouveau sur la plateforme»	41
13.4 Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Formations des enseignants au et par le numérique et suivi de la résolution 188»	42
13.5 Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Cellule intermédiaire de coordination (CIC) des services du pilotage et de l'inspection»	44
13.6 Question de M. Jean-Philippe Florent, intitulée «Écoles confrontées à la radicalité de certains des parents»	46
13.7 Question de M. Pierre-Yves Lux, intitulée «Ouverture du Parc royal de Laeken aux écoles»	48
13.8 Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «Appels à projets promouvant l'alimentation durable dans les écoles et pérennité des aides la concernant»	50
13.9 Question de Mme Jacqueline Galant, intitulée «Conseils de participation»	51
13.10 Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Accompagnement personnalisé des élèves»	52
13.11 Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Évaluation du décret du 9 juillet 2020 portant diverses dispositions en matière d'enseignement obligatoire relatives à l'abaissement à cinq ans de l'âge du début de l'obligation scolaire en ce qui concerne l'organisation des cours de religion et de morale en troisième maternelle»	55
13.12 Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «Soutien d'initiatives d'inclusion»	57
13.13 Question de Mme Delphine Chabbert, intitulée «Communication autour du Pacte pour un enseignement d'excellence»	59

13.14	Question de Mme Delphine Chabbert, intitulée «Évaluation des moyens supplémentaires dans l’enseignement primaire pour un soutien pédagogique et éducatif ciblé et axé sur la santé mentale des élèves»	61
13.15	Question de Mme Latifa Gahouchi, intitulée «Dommages collatéraux de la crise sanitaire: moins d’élèves dans les écoles techniques et professionnelles»	63
13.16	Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Démocratie scolaire en contexte de crise: l’exemple du parlement Gryzon».....	65
13.17	Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Nouveaux défis de l’enseignement pour sauvegarder la mémoire de la Shoah»	68
13.18	Question de M. Laurent Agache, intitulée «Esprit d’entreprendre»	70
13.19	Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Pénurie: valorisation de l’expérience des enseignants remplaçants étrangers dans le cadre de la crise sanitaire»	72
14	Ordre des travaux	75

Présidence de Mme Latifa Gahouchi, présidente.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14h00.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

- 1 Interpellation de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Réponses aux enseignants en grève» (Article 78 du règlement)**
- 2 Question orale de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Mouvements sociaux dans les écoles en février»**
- 3 Question orale de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Négociations sectorielles (suivi)»**

Mme la présidente. – Cette interpellation et ces deux questions orales sont jointes.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – En front commun, les syndicats enseignants ont déposé un préavis de grève pour ce jeudi 10 février. Interrogés, tant les représentants syndicaux que les enseignants pointent du doigt trois grands motifs de mécontentement.

Le premier motif est la déception vis-à-vis des négociations sectorielles en cours. Les enseignants n'ont en effet plus bénéficié d'une augmentation barémique depuis maintenant plus de dix ans. Or, ces derniers temps, le coût de la vie a fortement augmenté. L'indexation des salaires ne compense que partiellement cette augmentation. Au même titre que les autres travailleurs de notre pays, les membres du personnel des établissements scolaires ont eu à subir un saut d'index au cours de la précédente législature. Par conséquent, une augmentation salariale substantielle se justifie pleinement, d'autant plus que la situation de pénurie nécessite de rendre le métier plus attractif. Le salaire n'est certes pas le seul facteur influençant l'attraction, mais il y contribue sans aucun doute. Pouvez-vous, Madame la Ministre, préciser quels montants sont sur la table de ces négociations sectorielles et quel est le calendrier établi pour répondre aux revendications salariales? Plus généralement, quels efforts financiers le gouvernement propose-t-il pour aboutir à un accord sectoriel satisfaisant?

Le deuxième motif d'insatisfaction est cette impression que les réformes se suivent à un rythme difficilement soutenable. La crise sanitaire a obligé et oblige encore les enseignants à des adaptations et des efforts importants. Dans le même temps, de nombreuses réformes de fond sont annoncées pour un avenir proche. Or, chacune d'entre elles nécessite tout autant des efforts d'adaptation.

Les enseignants et leurs représentants craignent d'être submergés par un nombre trop important de réformes menées, surtout, à un rythme trop rapide.

Parmi les réformes les plus citées par les acteurs de l'enseignement figure d'abord celle des rythmes scolaires. Sans remettre en question son bien-fondé, les syndicats ne comprennent pas la précipitation affichée à ce sujet. En effet, le calendrier scolaire devrait déjà être adapté lors de la prochaine année scolaire. Or aucune harmonisation avec l'enseignement supérieur ne pourra être organisée auparavant. Plusieurs membres du personnel enseignant pourtant à la fois dans le cycle secondaire et dans le cycle supérieur. À l'évidence, cette situation duale posera des difficultés organisationnelles.

Il n'y aura pas non plus d'harmonisation avec les autres Communautés. En l'occurrence, il s'agit d'une double difficulté. En effet, certaines personnes enseignent dans une Communauté alors que leurs enfants en fréquentent une autre. Les vacances en famille seront donc compromises, sans oublier les difficultés de garderie quand les enfants seront en congé et les parents en train d'enseigner. Par ailleurs, certaines personnes enseignent dans deux Communautés. Pour elles, il y aura de longues périodes sans véritable congé. Enfin, les syndicats ne se sont pas apaisés en ce qui concerne l'état de préparation de l'administration. Par exemple, les systèmes informatiques seront-ils tous adaptés à temps afin d'assurer le paiement des salaires de manière adéquate?

Cette réforme importante, dont l'objectif est de mieux tenir compte des rythmes biologiques des enfants et des adolescents, mérite d'être appliquée dans des conditions apaisées, sans rendre la vie des personnels de l'enseignement plus compliquée. Elle nécessite donc une concertation accrue. Madame la Ministre, quelles sont donc vos propositions pour relancer cette dernière? Est-il envisageable de revoir le calendrier de l'application de la réforme?

L'autre réforme concerne l'évaluation des enseignants. Il s'agit d'un dossier extrêmement délicat. Un premier avant-projet de décret avait été considéré comme une déclaration de guerre par les représentants des enseignants lors de la session précédente. La raison principale était la possibilité prévue dans l'avant-projet de décret de licencier un enseignant nommé. Rappelons que cette possibilité existe bien entendu déjà pour faute grave. Ici, il était question d'un licenciement sur la base d'une évaluation négative. Si cela devait se confirmer, il s'agirait d'un dangereux coup de canif dans le statut des membres du personnel de la fonction publique, ouvrant la porte à une généralisation à d'autres secteurs. Cette possibilité est-elle toujours à l'ordre du jour ou avez-vous tenu compte des remarques syndicales dans la nouvelle version proposée?

Une autre réforme problématique porte sur l'encadrement personnalisé. L'objectif du décret instaurant le dossier d'accompagnement de l'élève (DAccE) est de diminuer les redoublements, ce qui est très louable. Néanmoins, les représentants du personnel estiment que le DAccE constituera une charge de travail

supplémentaire qui viendra s'ajouter à toutes les tâches actuelles des enseignants, de la direction, voire du secrétariat. Concrètement, il demande plus d'heures de réunion et d'encodage. Quelles réponses pouvez-vous apporter à cette inquiétude légitime?

Dans l'enseignement spécialisé, il existe déjà le plan individuel d'apprentissage (PIA). Quelle sera la plus-value du DAccE dans ce domaine? Ne s'agira-t-il pas d'un doublon?

En 2018 et 2019, dans un esprit de co-construction, les équipes éducatives ont été associées à l'évaluation préalable du DAccE. Quel est leur avis sur la mise en pratique de cet outil en ce qui concerne le temps et les moyens nécessaires pour le gérer? Cet avis a-t-il été formalisé et, si oui, est-il disponible? Cette approche a été critiquée, car elle met la responsabilité individuelle de l'échec de l'élève sur les épaules de l'enseignant. Pour ce dernier, ce sera une charge de travail supplémentaire qui aura des conséquences négatives pour son métier. Pouvez-vous apporter une réponse à cette critique?

J'en viens au troisième grand axe de mécontentement. Il y a un sentiment de mépris alimenté par certaines prises de position publiques de la part de certains membres du gouvernement. Le ministre-président s'est exprimé dans la presse en excluant toute possibilité de revalorisation salariale, à moins de revoir les taux d'encadrement à la hausse ou d'augmenter le temps de travail des enseignants. Cette déclaration a été considérée comme une gifle par les membres du personnel et leurs représentants. Pouvez-vous les rassurer quant à ces deux aspects, à savoir les taux d'encadrement et la charge horaire?

Par ailleurs, il va de soi que la crise sanitaire contribue à la fatigue physique et mentale des membres du personnel. La gestion des cas engendre une énorme pression. Quelles réponses pouvez-vous apporter afin de faire baisser cette pression? Nous proposons la mise à disposition d'autotests gratuits afin que tous les parents soient davantage en mesure de gérer les cas en amont, ainsi qu'un plan de ventilation digne de ce nom. Les membres du personnel de l'enseignement ont été considérés comme essentiels durant la crise. C'est du moins ce qui leur a été dit. Cependant, ils estiment ne pas avoir reçu de signes concrets qui vont dans ce sens. Ils souhaitent que vous leur montriez que vous les considérez comme essentiels. Quelles réponses a reçues jusqu'à présent cette interpellation légitime?

En outre, avez-vous pris connaissance des revendications du front commun syndical? Allez-vous rencontrer les représentants syndicaux ce jeudi à la suite de leur rassemblement devant le siège du gouvernement? Quelles sont les pistes d'action à l'étude pour répondre à leurs préoccupations? Quels sont les moyens d'action de la Communauté française pour améliorer la situation? Quelles sont vos ambitions à ce sujet? Quelles sont les pistes de financement envisagées?

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Au sein de notre commission, nous avons déjà évoqué la grogne des directions de l’enseignement fondamental et de l’enseignement secondaire. Cette fois, le mouvement de grève est plus global puisqu’il s’étend aux enseignants qui estiment être la variable d’ajustement des gouvernements pour permettre aux parents d’aller travailler et de faire tourner l’économie. Leurs revendications, portées par les syndicats, n’ont pas toutes pour origine la crise sanitaire, même si cette dernière pèse sur le moral des troupes situées en première ligne, dans les classes, en compagnie d’élèves masqués et face à des parents parfois récalcitrants.

Les syndicats des enseignants pointent des mesures plus anciennes, des mesures actuelles, mais aussi certaines réformes à venir. Ils évoquent notamment les grandes ambitions dont ils étaient parties prenantes à travers les accords sur l’avis n° 3 du Groupe central. Ils jugent molles certaines propositions formulées dans le cadre de la négociation des accords sectoriels. Ils dénoncent des conditions de travail dégradées, des membres du personnel méprisés et une surcharge de travail. Alors que vous reconnaissez, Madame la Ministre, qu’ils ont fait preuve d’une adaptabilité exemplaire face aux difficultés du terrain, les enseignants pointent l’impréparation du gouvernement face à l’hybridation des apprentissages, le masque qu’ils sont obligés de porter et qu’ils doivent acheter eux-mêmes, la difficulté d’aération des locaux, les quarantaines, l’abondance des circulaires à appliquer rapidement voire rétroactivement, les absences des élèves, les relations parfois difficiles avec les parents, etc. Les professeurs, les éducateurs, les ouvriers, les agents administratifs, soit toutes les catégories du personnel de l’enseignement, sont à l’unisson. Il faut dire que les déclarations du ministre-président sur la disponibilité précédant la pension de retraite (DPPR) n’ont guère arrangé la situation.

Ils estiment aussi que les moyens alloués aux différentes réformes entamées depuis le début de la législature ne suffisent pas à couvrir leur mise en œuvre de manière efficiente, tant en termes d’appréhension, de surcharge de travail à venir – à cause de l’élaboration des plans de pilotage et de la gestion et mise en œuvre du DAccE – et d’accès à des formations, qu’en termes budgétaires. Ils craignent aussi les pertes d’emploi dues à la réforme de l’enseignement qualifiant.

À l’exception des réunions du Comité de concertation du Pacte et de celles organisées pour le suivi des mesures sanitaires décidées par le Comité de concertation (Codeco), avez-vous rencontré les représentants des enseignants pour discuter de leurs revendications, et donc en dehors des négociations relatives aux accords sectoriels? Quelle est votre marge de manœuvre pour lever, autant que possible, le malaise actuel? Quelles perspectives pouvez-vous offrir aux enseignants quant à leurs conditions de travail, à la valorisation de leur travail et à la soutenabilité des réformes en cours? Prévoyez-vous de rencontrer leurs représentants pour débloquer la situation?

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Madame la Ministre, lors de la réunion du 21 octobre dernier de notre commission, vous avez indiqué que le conclave budgétaire avait dégagé 32 millions d’euros à l’horizon 2024, mais que vous n’étiez pas en mesure de nous indiquer les priorités sur lesquelles le gouvernement s’était entendu. Depuis notre séance plénière du 1^{er} avril dernier et le lancement des négociations sectorielles, dix mois se sont écoulés, alors que le délai prévu par le décret du 19 mai 2006 est de trois mois maximum.

Les revendications des partenaires sociaux sont connues et le Parlement a adopté le budget initial 2022 en décembre dernier. Les enseignants et les directeurs ont envie de connaître les priorités retenues par le gouvernement parmi les demandes formulées par les pouvoirs organisateurs et les syndicats.

Pouvez-vous faire état des décisions prises concernant les mesures coûtantes et non coûtantes sur lesquelles le gouvernement a pu se mettre d’accord? Des solutions ont-elles émergé pour les administrateurs d’internat et les directeurs? Je ne ferai pas référence à toutes les demandes à leur sujet, y compris celles liées à la tension barémique, car nous en avons déjà parlé à maintes reprises.

Mme la présidente. – La parole est à Mme Groppi.

Mme Elisa Groppi (PTB). – Je me joins aux propos de M. Kerckhofs. Je souhaite soutenir les enseignants, les éducateurs, les secrétaires, les directions, le personnel ouvrier, le personnel des centres PMS et de la médecine scolaire qui participeront au mouvement de grève cette semaine. Tout le personnel des écoles se mobilise ce jeudi. Il a raison! Il se sent méprisé par les propos et les actes des dirigeants politiques. Les membres de ce personnel demandent du respect pour leur métier et veulent pouvoir l’exercer correctement. Ils sont épuisés par deux ans de crise certes, mais surtout par 30 ans de désinvestissement dans l’enseignement, ce qui a mené à des conditions de travail déplorables et à un cadre de travail délabré. Ils demandent des actes clairs afin d’alléger la pression, par exemple l’engagement structurel d’enseignants supplémentaires, tels que ceux qui ont été embauchés pour répondre aux besoins de remédiation liés à la crise sanitaire. Pour nous, ce n’est en effet pas du luxe.

Ensuite, ils demandent un travail pour lutter contre la pénurie. Cela passe par un meilleur accueil en début de carrière afin d’éviter le départ des jeunes enseignants. En effet, 20 % d’entre eux quittent leur emploi durant la première année d’enseignement et 40 % lors des cinq premières années. C’est énorme. Par ailleurs, améliorer les conditions salariales et les conditions de travail pour l’ensemble des enseignants est un impératif. Ils seront nombreux à manifester ce jeudi dans la rue. Nous serons présents pour les soutenir.

Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation. – Mesdames les Députées, Monsieur le Député, permettez-moi de vous répondre tout d’abord au sujet des négociations sectorielles. Une enveloppe budgétaire annuelle d’un montant de

32 millions d'euros est prévue à l'horizon 2024 dans le cadre de ces négociations, avec une montée en puissance progressive. Ainsi, 10 et 20 millions d'euros y seront respectivement affectés pour 2022 et 2023. La somme de 32 millions d'euros peut paraître faible aux yeux de certains. Je rappelle que, depuis le début de la crise sanitaire, près de 150 millions d'euros ont été alloués à des dépenses telles que l'octroi de subventions et de dotations de fonctionnement supplémentaires, ainsi que la stabilisation et le renforcement de l'encadrement dans les écoles, les centres PMS et les académies. Vous connaissez par ailleurs le contexte budgétaire global de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le gouvernement s'est accordé sur des mesures coûtantes, présentées aux opérateurs institutionnels avant les vacances de fin d'année, tout en laissant des options ouvertes quant à leurs modalités d'affectation. Un nouveau tour de discussion avec les organisations syndicales, les fédérations de pouvoirs organisateurs et Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) a été organisé durant la semaine du 17 janvier dernier pour en discuter et aborder les mesures qualitatives qui pourraient être reprises dans le protocole. Le jeudi 10 février 2022, un projet de protocole élaboré sur la base des échanges fera l'objet d'un débat au sein du gouvernement.

Madame Vandorpe, je rencontre les opérateurs institutionnels environ toutes les six semaines, en plus des réunions du Comité de concertation ou des réunions de suivi de la sortie de crise sanitaire. J'ai donc des échanges très fréquents avec les organisations syndicales. Les représentants des enseignants s'expriment par la voix de leurs organisations syndicales. Nous discutons ainsi d'un ensemble de points. Bien évidemment, tout ce qui concerne les conditions de travail des enseignants, la valorisation de leur travail et les difficultés rencontrées sur le terrain sont au cœur des préoccupations, tant dans leur chef que dans le mien.

Il va de soi que je ne suis pas sourde aux doléances et messages que les enseignants m'envoient. Par contre, je rejette toute accusation de mépris. On peut m'adresser bien des reproches, mais je ne peux accepter les déclarations selon lesquelles j'aurais tenu des propos ou eu des actes méprisants à l'égard du personnel enseignant. Au contraire, je sais avec quel professionnalisme il s'acquitte de ses tâches au quotidien et je sais pertinemment qu'il est épuisé.

Dans le contexte de la crise sanitaire et en vue de réduire la charge reposant sur les directions et les équipes éducatives, j'ai proposé au Comité de concertation plusieurs mesures visant à alléger la mise en œuvre de certaines réformes du Pacte pour un enseignement d'excellence. Je ne reviendrai pas sur le report de six mois, au 30 octobre 2022, de la date de dépôt des plans de pilotage de la troisième vague et sur la possibilité qui sera laissée aux écoles qui le souhaitent de néanmoins déposer leur plan dans les délais initialement prévus. Complémentairement, les discussions se sont poursuivies sur le report de certains chantiers liés à la mise en œuvre du tronc commun. Cette réforme constitue l'une de mes pré-

occupations majeures parce que le Pacte pour un enseignement d'excellence représente aussi une réponse aux effets négatifs de la crise sanitaire sur les apprentissages des élèves.

Toutefois, je dois aussi veiller à sa soutenabilité et il m'importait donc de creuser toutes les pistes pour la garantir. Ce point fera également l'objet d'un débat jeudi au sein du gouvernement et je ne manquerai pas de vous informer des décisions prises.

Monsieur Kerckhofs, j'en viens à vos questions plus spécifiques concernant les rythmes scolaires. L'avis n° 3 du Groupe central, qui a fixé le cadre de la réforme, a été adopté en 2017. La Fondation Roi Baudouin (FRB) a été chargée en 2018 de mener une étude de faisabilité et de consulter un grand nombre d'opérateurs. En 2019, la Déclaration de politique communautaire (DPC) a confirmé l'objectif de mener à bien la réforme des rythmes scolaires d'ici à 2024. Le dossier a entamé son instruction à la fin de 2020. Tout a commencé lors d'une consultation des travailleurs de l'enseignement. Plusieurs mois de consultation plus poussée avec eux et les nombreux secteurs de notre société en dehors de l'école ont suivi. De multiples réunions techniques se sont tenues en parallèle, spécifiquement avec les organisations syndicales, rien que pour paramétrer le plus justement possible les changements sur les questions liées aux membres des personnels. Comptez environ une dizaine de réunions rien qu'à ce sujet.

Sur la base de ces éléments, pouvez-vous me dire de quelle précipitation nous parlons? Quelle étape aurions-nous pu ajouter pour reporter l'entrée en vigueur d'une réforme dont les effets bénéfiques pour la santé, la continuité d'apprentissage et la lutte contre les inégalités scolaires sont salués presque unanimement par les experts et les acteurs?

S'agissant de l'harmonisation entre les niveaux d'enseignement, une réflexion est en cours au sein de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) pour concevoir une révision des calendriers avant la rentrée de 2023. Concernant l'enseignement de promotion sociale (EPS), les travaux avancent bien et les périodes de congé internes à l'année scolaire seront bien alignées dès 2022.

En ce qui concerne le non-alignement avec les autres Communautés, je n'ai jamais minimisé les difficultés que la révision des rythmes scolaires francophones pourrait engendrer pour certaines familles. Nous avons d'ailleurs ajusté le modèle initial pour permettre d'aligner un plus grand nombre de congés possible.

Encore aujourd'hui, je ne ferme la porte à aucune solution complémentaire qui permettrait d'améliorer le modèle, pour autant qu'elle respecte ses principes directeurs. Néanmoins, la Fédération Wallonie-Bruxelles agit ici en parfaite autonomie dans un contexte institutionnel où l'enseignement n'est pas fédéral. En tant que ministre de l'Éducation, j'estime que ma responsabilité est d'améliorer

les conditions d'apprentissage des élèves francophones. La réforme prévoit par ailleurs un renforcement de l'offre de l'accueil temps libre (ATL) pour conserver un accès en suffisance à ces activités en période de congés scolaires pour toutes et tous. Concernant les adaptations informatiques, le travail est en bonne voie et ne souffre d'aucun retard. Nous devons permettre aux services de l'ETNIC de poursuivre sur leur lancée. Cela suppose avant tout de ne pas changer les orientations et le cap qui a été donné.

Par ailleurs, mon cabinet et l'administration ont eu l'occasion d'expliquer en quoi l'emploi du DaccE ne doit pas conduire précisément à plus d'heures de réunion. C'est un outil de suivi des apprentissages qui formalise des missions déjà existantes dans le travail des enseignants. Il faudra compléter le DAccE trois fois par an afin d'établir des bilans intermédiaires au cours du parcours de l'élève qui rencontre des difficultés d'apprentissage persistantes.

S'agissant de la charge de travail, il convient de distinguer, d'une part, l'avis collégial pour l'élaboration des bilans de synthèse pour lesquels la réunion de l'équipe pédagogique – centre PMS inclus – est nécessaire et, d'autre part, le temps d'encodage, individuel et à la charge d'un enseignant désigné par la direction. Cette dernière tâche se limite strictement à la saisie des informations utiles dans un des quatre écrans de l'application. En outre, tout a été fait, après des tests sur le terrain et en étroite concertation avec les acteurs institutionnels de l'enseignement, pour que l'outil soit facile à utiliser et adapté aux réalités des équipes éducatives.

Dans l'enseignement spécialisé, le DAccE et le PIA recouvrent en effet des informations de même nature. Pour autant, ils ne visent pas le même niveau d'informations. Le PIA est un outil local que chaque école met en place à sa façon. Il a pour objectif de déterminer les compétences acquises par les élèves et d'effectuer un suivi régulier. Le DaccE est un outil générique de référence pour tout le parcours scolaire de l'élève, avec un niveau de granularité élevé de l'ordre de la synthèse. Il aura un statut complémentaire au PIA avec un bilan obligatoire en fin d'année uniquement en vue de transmettre a minima les informations utiles au suivi de l'élève, notamment et surtout en cas de changement d'école ou d'intégration dans l'enseignement ordinaire.

En ce qui concerne l'évaluation des membres du personnel de l'enseignement, le Groupe central, dans son avis n° 3, insistait sur la nécessité, afin de motiver les enseignants, de leur donner un retour sur leur travail, notamment lors d'un entretien avec leur direction. C'est dans cette optique, mais aussi dans une véritable volonté de développement professionnel et de valorisation, qu'est conçu le nouveau mécanisme d'évaluation qui est en projet. Le texte en préparation a déjà fait l'objet de nombreux échanges avec les acteurs et le dialogue se poursuivra pour trouver le meilleur équilibre possible.

Enfin, le gouvernement recevra les représentants des organisations syndicales ce jeudi.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Madame la Ministre, votre réponse n'est pas rassurante compte tenu des inquiétudes des enseignants et de leurs représentants. Vous évoquez un plan d'investissement qui culminera à 32 millions d'euros en 2024. Vous dites vous-même que ce montant peut paraître faible. C'est en effet malheureusement le cas. Pour les représentants syndicaux, les faibles investissements, après tant d'années de vaches maigres, semblent être la goutte qui fait déborder le vase. Vous évoquez le contexte budgétaire actuel difficile, mais il est le même depuis longtemps. Les enseignants n'ont plus bénéficié de la moindre augmentation barémique depuis plus de dix ans. Comme tous les travailleurs, ils ont eux aussi souffert d'un saut d'index. Ce n'est pas de leur faute si la structure institutionnelle du pays est ce qu'elle est. Ils ne peuvent plus entendre l'argument du contexte budgétaire; ils ont besoin avant tout de réponses. Vous mentionnez des premières négociations qui ont eu lieu le 17 janvier 2022 et un projet de protocole qui sera examiné par le gouvernement le 10 février, jour de la grève. Je ne sais pas, Madame la Ministre, si vous pourrez apporter ce jour-là une réponse qui satisfera les enseignants.

Mon propos n'était pas d'indiquer que vous aviez fait preuve de mépris par une quelconque déclaration ou action. Les enseignants estiment ne pas être entendus et le sentiment de mépris émane plutôt de la situation qui dure depuis très longtemps. Ils ont le sentiment que le gouvernement les remercie pour leurs efforts depuis le début de la crise sanitaire, mais que cette considération ne se traduit pas concrètement par autre chose que des paroles.

Au sujet de la réforme des rythmes scolaires, vous avez dit que la FRB a certes validé le principe. Toutefois, elle a aussi précisé que la réforme doit s'effectuer dans le cadre d'une harmonisation entre les Communautés du pays. La réflexion sur l'harmonisation est en cours et vous avez ajusté le modèle initial, mais tous les ajustements nécessaires en fonction des Communautés n'ont pas encore pu se faire. Loin de moi l'idée d'affirmer que vous vous précipitez et que vous sautez des étapes. Ce dossier était en discussion depuis 30 ans et vous avez le mérite, Madame la Ministre, de l'avoir pris en main pour le faire avancer dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence et conformément à la DPC. Si une seule Communauté existait dans le pays, la réforme pourrait avancer plus vite, mais ce n'est pas le cas. On ne peut pas nier que les différentes Communautés du pays sont autonomes. Mais ce n'est pas une raison pour harmoniser le calendrier.

L'année à venir annonce beaucoup de changements pour les enseignants. Ils estiment qu'avec la crise sanitaire, c'est trop. Ils souhaitent souffler, mais ils ne sont pas entendus à ce sujet. Pour le groupe PTB, le calendrier scolaire devrait,

à l'instar de l'obligation scolaire, relever de la compétence du gouvernement fédéral. Nous prendrons des initiatives en ce sens.

Je n'ai aucun problème à ce que l'objectif principal de l'évaluation des enseignants soit de fournir à ceux-ci un retour sur leur travail. Ce n'était toutefois pas seulement cet objectif qui était visé par la première version de l'avant-projet de décret. Le texte prévoyait initialement une évaluation qui pourrait, si elle est négative, conduire à un licenciement de l'enseignant nommé, ce qui était, pour mon groupe et pour les syndicats, totalement inacceptable. J'espère que cet objectif ne sera pas repris ultérieurement et que vous allez annoncer une bonne nouvelle. J'y veillerai lorsque les textes nous seront soumis, car il est très important de prendre en compte cette demande des enseignants.

Les enseignants souhaitent de vrais investissements. Pour traduire les revendications soulevées notamment par Mme Groppi dans son intervention, mon groupe déposera un projet de motion qui sera examiné demain lors de la séance plénière.

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Madame la Ministre, j'entends bien que vous rencontrez régulièrement le secteur, mais cela ne suffit pas! Le sens de ma question était de connaître la marge de manœuvre dont vous disposez pour lever le malaise actuel et les perspectives que vous offrez aux enseignants concernant leurs conditions de travail et la valorisation de celui-ci.

Quant à la soutenabilité des réformes, je reste vraiment sur ma faim!

Concernant la réforme des rythmes scolaires, vous vous demandez ce que vous pouvez faire de plus alors que cela fait 30 ans qu'elle est en cours. Il ne faut pas se limiter à utiliser certains arguments de la FRB en oubliant les deux essentiels, à savoir les deux conditions *sine qua non*: la concertation avec les autres Communautés et le délai de deux ans entre la décision et l'entrée en vigueur. Dans toutes vos interventions et vos circulaires, vous omettez totalement ces deux conditions. Dès lors que vous dites ne pas fermer la porte, je vous invite à y réfléchir encore une fois et à reporter cette réforme d'un an.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Madame la Ministre, ma question principale portait sur les mesures sur lesquelles votre gouvernement s'était accordé en priorité. Vous avez cité des sommes, mais je n'ai rien entendu au sujet des mesures qui ont fait l'objet d'un consensus au sein du gouvernement. Après dix mois de négociations sectorielles, les enseignants, syndicats et directeurs sont en droit de se demander quelles seront les mesures concrètes qui seront appliquées. La situation budgétaire est bien connue, mais il existe aussi des mesures non coûteuses pouvant amener une plus-value. Vous me dites avoir répondu voici deux semaines à la question relative à la liste des mesures. Si le compte rendu atteste que vous avez longuement répondu à la question portant sur les de-

mandes des directeurs, je n’y ai pas retrouvé de listes de mesures liées aux négociations sectorielles. C’est problématique!

J’imagine que nous reviendrons tous vers vous pour avoir de plus amples informations sur ce qui aura été examiné jeudi par le gouvernement. Nous en apprendrons aussi certainement davantage dans la presse.

Enfin, je rejoins certains collègues en précisant que vous n’êtes pas responsable de l’attitude qui prévaut à l’égard du métier d’enseignant. Globalement, il souffre d’un manque de reconnaissance similaire à celui de soignant. Pour le moment, aucune réponse concrète n’a pu être apportée, ni pour les soignants ni pour les enseignants. Ce manque d’actions concrètes et de gestes à l’égard des enseignants vient renforcer la situation difficile qui prévaut dans les écoles et dans les classes en raison de la crise. Je tiens à préciser que le manque de reconnaissance à l’égard des enseignants vient de l’ensemble de la société et non pas uniquement du monde politique.

Mme la présidente. – J’ai été saisi de deux projets de motion. Le premier, signé par Mme Groppi et M. Kerckhofs, est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Communauté Française, ayant entendu l’interpellation de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation, intitulée «Réponses aux enseignants en grève»,

considérant le préavis de grève déposé par le front commun syndical de l’enseignement pour ce jeudi 10 février;

considérant que le facteur déclencheur du mécontentement est l’absence de réponses satisfaisantes lors des négociations sectorielles;

considérant que, malgré les déclarations décrivant l’enseignement comme un métier essentiel, les personnels de l’enseignement estiment ne pas voir cette affirmation traduite par des mesures concrètes;

considérant que la lutte contre la pénurie d’enseignants est au centre des revendications syndicales;

considérant que cette lutte nécessite des mesures à court, moyen et long termes;

considérant que les attentes concernent chaque étape d’une carrière: début de carrière, conditions de travail, fin de carrière;

considérant que les membres du personnel de l’enseignement n’ont plus bénéficié d’une augmentation barémique depuis plus de dix ans;

considérant que certains projets actuels sont perçus par les membres du personnel de l’enseignement comme une menace pour leur tranquillité d’esprit alors qu’ils ont clairement besoin de reprendre leur souffle;

considérant que les membres du personnel de l'enseignement identifient la réforme des rythmes scolaires et la réforme de l'évaluation des enseignants comme les deux principales menaces de ce type à l'ordre du jour;

demande au gouvernement:

de répondre concrètement à la problématique de la pénurie d'enseignants par un plan qui intègre des mesures à court, moyen et long termes;

de rendre pérennes les mesures «Covid» prises pour répondre aux besoins nés de la crise sanitaire; il s'agirait d'une réponse très concrète, possible à court terme qui prendrait en compte le fait que les dégâts pédagogiques de la crise méritent une réponse structurelle et non conjoncturelle;

de créer un pool d'enseignants remplaçants qui fonctionnerait en inter-réseaux; il s'agirait d'une réponse à moyen terme qui prendrait en compte la nécessité de stabiliser davantage les débuts de carrière et qui faciliterait l'organisation des remplacements;

de proposer un plan concret et un phasage pour diminuer la taille des classes, en commençant par les premières années de scolarité; il s'agirait d'une réponse sur le long terme qui intégrerait concrètement la nécessité d'améliorer les conditions de travail;

de garantir que chaque membre du personnel puisse s'arrêter définitivement dès l'âge de 60 ans afin de tenir compte des difficultés du métier et de leur exacerbation à partir d'un certain âge;

d'apporter une réponse concrète à la demande légitime d'augmentation barémique comme contribution à l'amélioration de l'attractivité du métier;

de reporter d'une année la réforme des rythmes scolaires afin de permettre au personnel enseignant de souffler et de se donner plus de chance d'uniformiser la mesure à l'échelle du pays en la coordonnant avec les autres Communautés;

de suspendre la réforme de l'évaluation des enseignants afin de prendre le temps de négocier un projet qui évite le dangereux précédent consistant à rendre possible le licenciement de personnel définitif, ce qui est une atteinte grave au statut.»

Le second projet de motion est signé par Mme Chabbert et MM. Florent et Jansen, et est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

ayant entendu la réponse apportée en commission de l'Éducation par Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, à l'interpellation de M. Kerckhofs intitulée «Réponses aux enseignants en grève»;

considérant la concertation continue depuis le début de la crise sanitaire entre la ministre et les différents acteurs de l'éducation;

considérant les mesures prises par le gouvernement afin de soutenir les équipes éducatives et les directions dans leurs efforts pour garantir la poursuite des cours en présentiel tout en respectant les gestes barrières et l'aération;

considérant la nécessité de poursuivre les réformes du Pacte pour un enseignement d'excellence, comme le soulignent d'ailleurs les acteurs de terrain, afin d'améliorer le système éducatif et de lutter contre les inégalités, et que certaines réformes ont été reportées afin de les soulager autant que possible;

considérant que, depuis le début de la crise sanitaire, ce sont près de 150 millions d'euros qui ont été consacrés notamment à l'octroi de subventions et de dotations de fonctionnement supplémentaire, à la stabilisation et au renforcement de l'encadrement dans les écoles, les centres PMS et les académies;

considérant que, dans le cadre des discussions sectorielles, une enveloppe budgétaire annuelle d'un montant de 32 millions d'euros est dégagée à l'horizon 2024;

considérant la nécessité de réformer les rythmes scolaires pour organiser l'année scolaire au départ de l'élève et en tenant compte de ses besoins, notamment en vue de lutter contre les inégalités scolaires;

considérant les mesures prises et budgets dégagés par le gouvernement afin de faciliter la mise en œuvre de la réforme dans les secteurs non scolaires tels que l'accueil temps libre, les écoles de devoirs, les mouvements de jeunesse ou encore le sport;

considérant qu'à la suite de cette réforme, la charge de travail restera la même qu'actuellement, mais sera répartie différemment durant l'année en fonction de la nouvelle organisation du calendrier;

considérant la communication mise en œuvre entre le gouvernement et les acteurs de l'école concernant cette réforme;

passé à l'ordre du jour.»

- 4 Interpellation de Mme Élixa Groppi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Situation dans les écoles» (Article 78 du règlement)**
- 5 Question orale de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Nouvelles mesures sanitaires en vigueur dans les écoles et les académies jusqu'au congé de détente»**
- 6 Question orale de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Ruptures d'apprentissage à la suite de la crise sanitaire»**
- 7 Question orale de Mme Jacqueline Galant intitulée «Accueil des stagiaires dans les écoles»**
- 8 Question orale de Mme Jacqueline Galant à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Remplacement des instituteurs absents»**
- 9 Question orale de Mme Rachel Sobry à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Prise en charge du remplacement des instituteurs et des institutrices par la Fédération Wallonie-Bruxelles»**
- 10 Question orale de Mme Joëlle Kapompole à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Adaptation des programmes pour se concentrer sur les essentiels»**
- 11 Question orale de M. Kalvin Soiresse Njall à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Testings et mesures exceptionnelles pour la continuité des apprentissages»**
- 12 Question orale de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Assouplissement des mesures "Covid" décidé par la Conférence interministérielle Santé (CIM Santé) le 26 janvier»**

Mme la présidente. – Cette interpellation et ces huit questions orales sont jointes.

Mme Elisa Groppi (PTB). – Lors de la Conférence interministérielle Santé (CIM Santé) du 26 janvier, Madame la Ministre, vous avez pris, en accord avec les autres ministres de l'Enseignement et de la Santé, deux nouvelles mesures concernant les quarantaines des élèves. Si la fermeture de classe automatique à partir d'un seuil critique d'élèves contaminés a été bien comprise et accueillie par un certain nombre de parents et de membres du personnel, la seconde mesure qui supprime la quarantaine pour les élèves qui sont contacts à haut risque avec une personne membre de leur foyer a suscité colère et frayeur.

J'ai récolté plusieurs témoignages et réactions d'enseignants et de parents à ce sujet. «Nous sommes à nouveau traités comme de la chair à canon», me disait

une institutrice primaire. «Ils nous envoient à l’abattoir», déplorait une autre. «On est dans “*Hunger Games*”, le dernier survivant gagnera», s’inquiétait encore une autre enseignante. Une mère déplorait également que le monde politique semble simplement vouloir des garderies pour les enfants, faisant référence à la suppression de mesures de sécurité afin de permettre aux parents de placer les enfants et d’aller travailler. Une autre enseignante s’exprimait en ces termes: «Vu la contagiosité d’omicon, assouplir les mesures de quarantaine pour les cas contacts aura pour conséquence d’augmenter les contaminations. Nous aurons à nouveau moins d’élèves et plus d’absences parmi les professeurs, pas pour cause de quarantaine, mais de maladie. Cela deviendra impossible d’assurer une continuité dans les apprentissages: nous enseignerons encore des choses par-ci par-là sans pouvoir établir de liens avec rien, puisqu’une partie de la classe aura forcément manqué quelque chose et les enseignants aussi.»

Sur quelles bases médicales et pédagogiques avez-vous décidé la fin de la quarantaine pour les élèves habitant avec une personne positive?

Dans vos dernières circulaires, vous réitérez la forte recommandation à réaliser régulièrement des autotests sur les enfants, en particulier dans les situations d’exposition au virus. Le groupe PTB est fortement préoccupé par le coût que représentent ces autotests. Test Achats a évalué à 250 euros par mois les frais liés à la Covid-19 pour une famille avec deux enfants; c’est énorme! En recommandant de tester les enfants chaque semaine à l’aide d’autotests, vous imposez un coût supplémentaire aux familles qui doivent déjà acheter des masques et du gel. La Communauté germanophone a fait le choix de fournir gratuitement des autotests à tous les élèves. Quelle position avez-vous défendue lors de la CIM Santé concernant le financement des autotests pour les écoliers? Avez-vous plaidé pour la gratuité des autotests auprès du ministre fédéral de la Santé? Qu’est-il ressorti de votre discussion?

Pour le groupe PTB, le *testing* préventif constitue une stratégie utile. Avez-vous également exploré la piste des tests salivaires rapides ou des tests salivaires de groupe? Avez-vous pris contact avec les responsables du projet pilote qui a eu lieu au printemps 2021 pour envisager d’instaurer le dépistage préventif des enseignants? Quelles solutions envisagez-vous afin de répondre aux éventuelles difficultés de transport des échantillons? Je souhaiterais obtenir le rapport de ce projet pilote. Pourriez-vous le mettre à disposition des parlementaires?

Une quatrième difficulté que j’aimerais relayer ici réside dans les changements constants qui posent des difficultés aux directions qui doivent les appliquer, aux parents qui ne s’en sortent plus et aux enseignants qui doivent gérer ces modifications dans leur classe et avec les parents. Cette situation représente un véritable casse-tête pour tout le monde étant donné qu’il faut sans cesse s’approprier de nouvelles règles et gérer au quotidien les absences des élèves et des professeurs. Je transmets en exemple le témoignage d’une directrice paru

dans un article du 18 janvier 2022 du journal «*La Libre Belgique*»: «On venait juste de recevoir les règles précédentes et de les assimiler. Qu'ils arrêtent de tout changer en permanence: on ne peut pas suivre!». Quelle réponse donnez-vous aux directeurs qui vous interpellent à ce sujet? Les directions précisent qu'elles n'ont pas reçu d'aide supplémentaire pour gérer toutes ces nouvelles mesures.

Le protocole du 27 janvier sera-t-il maintenu jusqu'aux vacances de Pâques au moins? Un soutien est-il prévu pour les directions, les équipes pédagogiques et les équipes de médecine scolaire? En ce qui concerne la sortie précoce de la quarantaine après plusieurs autotests négatifs, est-il prévu que quelqu'un contrôle que ces tests soient bien effectués. Dans l'affirmative, qui? Quelle est la procédure pour encoder les résultats? Plus globalement, quelle est l'opinion des professionnels du secteur et quelle est votre analyse de la gestion des cas dans les écoles?

Comment expliquez-vous que, la semaine dernière, le protocole n'était pas encore à jour sur le site de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE)? C'était spécifié dans la circulaire, mais l'information en ligne n'était pas encore actualisée.

Enfin, ma dernière question concerne le placement des détecteurs de CO₂. D'après une enseignante de l'enseignement primaire – je relaie ses propos de mémoire –, cela fait trois mois qu'on lui a promis des détecteurs de CO₂ pour sa classe de primaire; or, elle n'en a toujours pas vu l'ombre d'un seul. Visible-ment, ces appareils sont arrivés de manière disparate. Il y a des écoles qui sont bien équipées, tandis que d'autres n'en ont visiblement pas reçu du tout. Dans certaines écoles, un même détecteur voyage d'une classe à l'autre. Il y a donc un grand retard dans l'application de la consigne d'équiper les écoles en détecteurs de CO₂. Comment évaluez-vous la situation? Êtes-vous satisfaite de l'équipement des écoles? Quelles démarches avez-vous entreprises pour faire en sorte que les détecteurs de CO₂ promis arrivent en nombre suffisant dans chaque école?

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Selon le dernier communiqué de l'ONE, 3,1 % des cas de contamination à la Covid-19 n'ont pas encore été signalés aux équipes de promotion de la santé à l'école (PSE). Les équipes PSE ont aussi signalé qu'un certain nombre d'écoles et de *call centers* n'étaient plus en mesure de transmettre l'ensemble de leurs données, au vu de la surcharge de travail des intervenants. Par conséquent, ces données sont potentiellement sous-estimées. Il en est de même pour celles qui concernent le nombre de fermetures de classes.

Le baromètre publié le 2 février par le Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC) indique que les chiffres ont chuté de près de la moitié après le pic catastrophique de la semaine du 26 janvier. Au moment le plus fort du pic de contamination, le SeGEC exprimait plusieurs demandes: «adapter les règles de quarantaine et modifier les règles de fermeture des classes si la situation sani-

taire le permet; permettre le remplacement plus rapide des enseignants absents et suspendre temporairement les dispositions de contrôle des titres; miser sur la collaboration des parents pour systématiser une politique de *testing*; dans la mesure du possible, et si nécessaire, mettre les écoles en situation de pouvoir poursuivre leur mission, centrée sur l'essentiel – et sur les essentiels – pour éviter les incidences trop grandes sur la dynamique des apprentissages (...); essayer de définir un horizon temporel pour les mesures et la gestion des difficultés actuelles (...); prendre une décision relative à l'organisation des voyages scolaires, au moins jusqu'aux vacances de Pâques».

Les décisions du gouvernement n'étaient pas encore connues au moment où je vous posais ma question d'actualité lors de la dernière séance parlementaire; elles ne l'ont été qu'en fin de soirée. Dans ce cas-ci, je vous remercie pour la rapidité avec laquelle vous avez officiellement informé le secteur de ces décisions: les circulaires étaient publiées dès le jeudi matin pour l'enseignement fondamental et secondaire et le vendredi pour l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR).

Quand les informations ont filtré, le mercredi soir, les réactions ont fusé, tant du côté des syndicats que des enseignants. Certains enseignants estimaient être des variables d'ajustement. Les directions étaient quant à elles assez satisfaites malgré les problèmes découlant de l'existence, in fine, d'un double système. En effet, puisque les mesures étaient exécutables à partir du vendredi 28 janvier, les classes et les écoles fermées précédemment continuaient de l'être. Pour les écoles fermées complètement, ce n'était pas un problème. En revanche, pour les écoles dont seulement certaines classes étaient fermées, les deux systèmes se superposaient: certaines classes restaient fermées en même temps que des élèves d'autres classes pouvaient être écartés pendant cinq jours. De même, certains enseignants écartés dix jours ont continué à être absents la semaine suivante. Bien sûr, je me réjouis de l'adaptation des règles visant à limiter les fermetures d'écoles pour des raisons sanitaires, mais ces règles ont manifestement compliqué l'organisation. Comme d'habitude, les directions ont dû faire preuve de beaucoup d'imagination.

Ce lundi, j'apprenais que le Comité de concertation (Codeco) se réunirait une nouvelle fois en fin de semaine. Dès lors, Madame la Ministre, pouvez-vous faire part des principales mesures en vigueur aujourd'hui et faire le point sur la situation de fermeture des classes et d'écoles après une semaine d'application des nouvelles mesures?

Quant aux mesures de ventilation, vous m'indiquiez la semaine dernière que tout fonctionnait au niveau des remboursements, alors que je vous informais que les pouvoirs organisateurs et les directions n'avaient toujours pas reçu le lien pour accéder au formulaire électronique leur permettant d'être remboursés. La semaine dernière, ce n'était toujours pas le cas. Pourquoi n'ont-ils toujours

pas accès au formulaire électronique évoqué dans la circulaire 8360 du 26 novembre «Covid-19 – Stratégie de mise à disposition des détecteurs de CO₂ dans l’enseignement obligatoire et dans l’ESAHR»?

Votre décision d’autoriser les voyages avec nuitée à partir du 7 mars est-elle définitive, comme vous l’annonciez en séance plénière, ou est-elle sujette à une remise en question? Concerne-t-elle aussi les voyages à l’étranger? Prévoyez-vous des dispositions particulières pour les voyages à l’étranger? Nous avons précédemment évoqué la question de l’allègement du taux de participation obligatoire aux activités de plus d’un jour. Qu’en est-il désormais?

Qu’en est-il de la mise à disposition des autotests évoqués dans vos circulaires? Comment les directions peuvent-elles en disposer? Qui en assure l’acheminement vers les écoles? La Fédération Wallonie-Bruxelles envisage-t-elle de constituer un stock plus important pour les semaines à venir? Avez-vous évalué la situation avec la ministre Linard chargée des services PSE, ainsi qu’avec vos homologues régionaux chargés de la Santé?

Où en sont les discussions sur un éventuel retour aux «essentiels» qui permettrait aux enseignants de se concentrer, d’une part, sur la remise à niveau des élèves absents lorsque les classes sont restées ouvertes, ou écartés lorsque les classes ont été fermées, et, d’autre part, sur des points de matière communs?

Toujours sur le plan pédagogique, le Service général de l’inspection (SGI) et les groupes de travail rédigeant les épreuves externes certificatives ont-ils procédé à une relecture des épreuves prévues pour le mois de juin, en vue de leur éventuelle adaptation?

Pouvez-vous également faire le point sur les nouveaux allègements administratifs concernant le recrutement d’enseignants? Afin de pallier l’absence d’enseignants dans les écoles, dans ces circonstances exceptionnelles et de manière temporaire, avez-vous progressé dans votre réflexion portant sur la mise à disposition des chargés de mission, des membres du SGI ou des conseillers pédagogiques dans leur ancienne école?

En vue de la prochaine réunion du Codeco, quels points d’attention adresserez-vous au ministre-président? Prévoyez-vous d’organiser une réunion préalable avec les représentants de l’enseignement cette semaine? Ou aura-t-elle lieu dans la foulée de celle du Codeco, comme la dernière fois?

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Madame la Ministre, vous nous faisiez part des retours préoccupants de la part de pédagogues qui suivent de près l’évolution des apprentissages dans l’enseignement fondamental. Les élèves de troisième année primaire ont vécu toute leur scolarité primaire en période Covid. Encore cette année, certains élèves du primaire ont connu une pause dans leur scolarité de quatre à cinq semaines, parfois davantage, avant et après les congés d’hiver. Cela laisse des traces sur la suite de leur scolarité. Dans certains

cas, la rupture d'apprentissage pour les première, deuxième et troisième années primaires porte sur des matières de base.

Quelles sont les conséquences de cette longue crise en termes d'apprentissage? Comment y faire face? Quelles mesures avez-vous prises ou comptez-vous prendre pour assurer un rattrapage spécifiquement pour les première, deuxième et troisième années primaires? De quels diagnostics disposez-vous aujourd'hui pour évaluer ces retards accumulés?

L'étude PIRLS (*Progress in International Reading Literacy*) devait être menée justement en 2021, entre le 19 avril et le 31 mai 2021. Avez-vous déjà reçu les résultats de cette étude et quels enseignements en retirez-vous?

Vous annoncez dans votre circulaire 8446 «que les services de l'administration préparent une communication relative aux essentiels, dans une logique similaire à celle appliquée l'année dernière». Cette communication a-t-elle été envoyée et que prévoit-elle?

Sur le plus long terme, pour accompagner cette génération «Covid» tout au long de sa scolarité dans l'enseignement obligatoire, prévoyez-vous des aides supplémentaires pour renforcer les acquis?

Je ne suis pas d'accord avec Mme Groppi, même si elle relaie les propos des enseignants et des parents. Pour ma part, je suis soulagé que le Codeco ait assoupli les mesures permettant à un plus grand nombre d'élèves, dans une situation actuelle plus favorable sur le plan sanitaire, de continuer leur scolarité. Les mesures instaurent un nouvel équilibre. Je trouve choquant que Mme Groppi, sous le couvert des propos qu'elle relate, qualifie les écoles de garderies. Pour ma part, j'estime que l'école est un lieu essentiel pour les enfants.

Mme Jacqueline Galant (MR). – Je me réjouis des assouplissements qui concernent les écoles et qui s'expliquent par la situation sanitaire actuelle. Nous avons souvent parlé des fermetures de classes, problématiques tant pour les enseignants que pour les parents et enfants. J'espère que le Codeco qui se réunira ce vendredi confirmera ces assouplissements.

Je voudrais rassurer les membres du PTB: vous avez peut-être reçu des témoignages, mais, pour ma part, en tant que présidente de pouvoir organisateur, je suis en permanence en contact avec l'ensemble du personnel de nos écoles. Je ne suis pas seulement là en tant que bourgmestre, mais aussi en tant que parlementaire, pour relayer en permanence leurs doléances. Hier encore, j'ai répété lors d'une réunion avec des enseignants qui étaient à bout qu'ils avaient été de véritables héros pendant cette crise.

Les étudiants qui suivent des études supérieures doivent effectuer des stages. Les stagiaires demandent à faire leur stage dans des écoles, mais les directions

ne peuvent pas les accueillir, par manque de personnel d'accompagnement ou par peur d'accueillir des personnes extérieures.

Si ces stages sont effectivement importants, les périodes auxquelles ils doivent être prestés ne pourraient-elles faire l'objet d'une plus grande flexibilité? Quand les absences sont très nombreuses, l'école est-elle quand même tenue d'accueillir un stagiaire qui, auparavant, avait eu l'autorisation d'y effectuer son stage? Quel système préconisez-vous pour ne pas affecter le cursus des futurs enseignants, tout en préservant les écoles?

Malheureusement, il y a encore des enseignants malades. Si, au début de la pandémie, certaines écoles parvenaient à remplacer rapidement les absents, d'autres risquent aujourd'hui de ne plus pouvoir assurer le remplacement en interne. Quelles solutions préconisez-vous pour permettre de manière rapide l'encadrement des classes et pourvoir aux remplacements? En cas de manque de personnel, quelles mesures sont envisagées pour éviter que les enfants soient livrés à eux-mêmes, dispersés dans d'autres classes ou envoyés dans la cour de récréation?

Mme Rachel Sobry (MR). – Cette longue salve de questions illustre bien le fait que la situation sanitaire chamboule énormément les milieux scolaires. Madame la Ministre, je tiens avant tout à m'associer à la mise au point que viennent de faire mes deux collègues par rapport aux propos tenus par Mme Groppi.

La Fédération Wallonie-Bruxelles prend en charge le remplacement des instituteurs dès lors qu'ils fournissent un certificat médical de minimum six jours ouvrables. À l'heure actuelle, le certificat de quarantaine vaut pour sept jours calendrier, soit donc moins de six jours ouvrables. Il en résulte qu'aucun remplacement pour absence due à une quarantaine n'est à la charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Étant donné que les dernières circulaires en la matière ne permettent pas le regroupement de classes, un remplacement doit quand même être mis en place. Il est donc bien souvent supporté par les communes en ce qui concerne les écoles communales. Plusieurs bourgmestres sont inquiets, car les finances communales ne permettent pas toujours d'absorber ces nouveaux coûts, d'autant plus que ceux-ci peuvent être très importants dans certaines écoles compte tenu du nombre d'absences pour quarantaine Covid-19. Rappelons que par le passé, il est déjà arrivé que la Fédération Wallonie-Bruxelles prenne à sa charge les remplacements dès le premier jour.

Madame la Ministre, quelle solution prévoyez-vous pour éviter que les communes et les provinces aient systématiquement à prendre en charge les frais pour les absences du personnel dues à une quarantaine Covid-19? Comment est-il possible d'éviter cet effet pervers?

Mme Joëlle Kapompole (PS). – Parmi les derniers aménagements prévus pour maintenir une scolarité la plus normale possible, Madame la Ministre vous avez récemment annoncé une adaptation des programmes scolaires: «On va ressortir les essentiels pour permettre aux écoles de se concentrer sur les points de matière qui permettent aux enfants de poursuivre leur scolarité le plus normalement possible.» Le but est donc de diminuer la pression sur les enseignants et les élèves, tout en maintenant le niveau.

Les directions, les enseignants, les élèves et leurs familles font des efforts pour que tout se passe au mieux malgré les circonstances. La situation tout à fait exceptionnelle vous oblige à trouver des solutions en concertation avec les acteurs de l'enseignement, pour organiser autant que faire se peut l'enseignement obligatoire, fortement perturbé depuis un certain temps.

Votre administration a-t-elle déjà répertorié les points essentiels à aborder dans les différents programmes? Se fonde-t-elle sur ce qui a déjà été fait l'année dernière? Ou bien la situation est-elle différente, étant donné que les cours ont davantage été donnés en présentiel? Par ailleurs, quelles mesures prévoyez-vous afin de garantir que les jeunes pourront poursuivre leur scolarité sans trop de difficultés?

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Le variant omicron a provoqué une explosion du nombre de contaminations et il a mis en extrême difficulté la continuité des apprentissages. Dernièrement, les règles ont changé pour simplifier au maximum le fonctionnement dans les écoles. L'une des plus grandes difficultés reste cependant l'absence des professeurs présentant des symptômes ou testés positifs. Le remplacement de ces professeurs est un vrai casse-tête pour les directions. Dans le même temps, ces absences provoquent des ruptures préjudiciables aux élèves qui risquent de décrocher de l'école.

D'après les chiffres à votre disposition, Madame la Ministre, combien d'enseignants et d'éducateurs sont absents à l'heure actuelle? Envisagez-vous, malgré le coût important pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, de permettre le remplacement des professeurs dès le premier jour d'absence, comme vous l'avez fait l'année dernière? Quel serait le coût total de cette mesure?

Vous aviez évoqué la piste du remplacement des professeurs absents par des inspecteurs ou des conseillers pédagogiques. Où en est la mise en œuvre de la mesure? Combien d'inspecteurs et de conseillers pédagogiques effectuent en ce moment des remplacements? Vous aviez également dit en commission que ce serait une goutte d'eau par rapport aux besoins sur le terrain. Dans quelle mesure ces remplacements couvrent-ils les besoins?

Le gouvernement fédéral a également mis en œuvre des mesures de crise par le biais de deux projets de loi permettant à des pensionnés, des prépensionnés et des demandeurs d'asile disposant des qualifications requises de «dépanner» et

remplacer les absents dans les domaines hospitaliers et scolaires. Plusieurs mesures ont été prises pour la prolongation de carrière des professeurs qui ont atteint l'âge de la pension, mais qui désirent continuer dans le cadre des fonctions en pénurie. Combien d'enseignants sont-ils mobilisés grâce à ces mesures?

Dans votre circulaire 8446, vous avez indiqué qu'un stock de 140 000 autotests était à la disposition des écoles qui souhaitaient fournir ces tests aux familles qui en avaient le plus besoin. Vous avez précisé que les modalités seraient envoyées aux directions par courriel. Ces modalités ont-elles été envoyées? Quelles consignes ont-elles été données pour privilégier les familles les plus précarisées dans les écoles? Ces 140 000 autotests ont-ils été tous distribués? Combien d'écoles en ont bénéficié?

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Madame la Ministre, quels sont les retours de terrain en ce qui concerne les mesures prises par la CIM Santé du 26 janvier 2022? Comment vos services ont-ils assuré la communication de ces mesures et comment assurent-ils le suivi sur le terrain? Vos services ont-ils évalué le nombre de fermetures de classes que cet assouplissement a permis d'éviter? Quelle est la situation sanitaire dans les écoles à ce jour?

Pouvez-vous faire le point sur l'installation de détecteurs de CO₂ dans les écoles? Les budgets mis à disposition des établissements ont-ils été tous utilisés?

Sur le plus long terme, certains pays voisins procèdent à des assouplissements, parfois plus notables, quand bien même le nombre de cas de contamination reste élevé. Deux critères permettent ces assouplissements: une bonne couverture vaccinale et une moindre dangerosité du variant omicron. Est-ce que la Belgique, qui remplit ces deux critères, poursuivra cette tendance qu'elle a amorcée en CIM Santé? Quelle est la position de votre gouvernement au regard de la situation dans les écoles?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – La situation épidémiologique évolue encore plus rapidement que d'habitude et, pour l'instant, de façon positive. Les chiffres confirment désormais cette tendance. Une réunion du Codeco a été convoquée ce vendredi; l'ordre du jour inclut notamment un passage en code orange du baromètre Corona, ce qui permettrait la levée de certaines contraintes sanitaires.

Pendant plusieurs semaines, la situation a été compliquée dans les écoles en raison des records de taux d'absence et de fermeture de classes. Cela a généré une surcharge énorme pour les directions qui ont malheureusement dû jouer au «bouche-trou» en permanence. Les membres du personnel ont également dû s'adapter au gré des circonstances, travaillant tantôt avec des classes amputées, tantôt avec des groupes plus importants en raison du manque d'encadrement. Les conséquences ont également été lourdes pour les parents, bousculés dans

leur organisation personnelle et professionnelle, et pour les enfants, dont la scolarité est perturbée depuis maintenant trois ans.

À cet égard, de nombreux acteurs de terrain nous ont fait part de leurs inquiétudes de plus en plus vives quant à l'impact des quarantaines et fermetures à répétition sur les apprentissages et la socialisation des enfants. Les ministres de l'Enseignement des deux autres Communautés et moi-même avons donc fait part de ces difficultés aux ministres de la Santé en leur demandant si une simplification des règles de gestion des cas pouvait être envisagée à court terme sans prendre de risques sanitaires. Après avoir consulté les experts sanitaires, la CIM Santé a voulu définir un nouvel équilibre entre, d'une part, la nécessité de faciliter la poursuite des activités scolaires face au «tsunami» du variant omicron et, d'autre part, la sécurité des membres du personnel et des enfants au regard de la nouvelle donne épidémiologique générée par ce nouveau variant.

Les protocoles ont été assouplis dans l'enseignement fondamental: la procédure de l'*emergency brake* a été suspendue à partir du 28 janvier 2022 et les quarantaines pour les enfants en contact avec des cas Covid au sein de leur foyer ont été levées à partir du 3 février. Ce délai correspondait au temps nécessaire pour permettre à Sciensano d'apporter les modifications techniques nécessaires et à l'ONE de diffuser ses protocoles. La mesure concernant les quarantaines des élèves de l'enseignement fondamental a été accompagnée d'une forte recommandation à l'intention des parents pour qu'ils réalisent régulièrement des autotests sur les enfants, particulièrement en cas d'exposition au virus. J'ajoute que ma circulaire traduisant les décisions de la CIM Santé insiste explicitement sur deux éléments fondamentaux: d'une part, les membres du personnel et les élèves qui présentent des symptômes doivent s'isoler et réaliser un test PCR; d'autre part, les membres du personnel et les élèves positifs doivent rester en isolement de la même manière que n'importe quel citoyen. J'insiste sur ces points, car ils traduisent la philosophie des décisions prises: il s'agit d'isoler les malades tout en permettant aux élèves en bonne santé qui ne sont pas positifs de fréquenter l'école autant que possible.

En ce qui concerne l'absence d'enseignants pour cause de maladie ou de quarantaine, la contagiosité du variant omicron ne permet pas de prévoir une quelconque solution miracle. Néanmoins, les décisions de la CIM Santé abordent aussi cet aspect. En effet, en cas d'*emergency brake*, même les enseignants triplement vaccinés étaient écartés; certains d'entre eux étaient aussi amenés à garder leurs enfants en quarantaine à la maison, même si ceux-ci n'étaient ni malades ni positifs au Covid. Il y avait donc là un certain cercle vicieux.

J'en viens maintenant à la reconduction de la mesure de remplacement des enseignants au premier jour d'absence. Sur le plan budgétaire, lorsque le gouvernement avait adopté cette mesure au cours de l'année scolaire dernière, le surcoût lié au remplacement était estimé à 30,1 millions d'euros, sans que soit

identifiée précisément la part spécifique liée au remplacement dès le premier jour. Le montant est considérable dans le contexte budgétaire. C'est pour cette raison que nous ne l'avons pas réédité. De plus, au cœur de la vague omicron, les faits sur le terrain nous ont semblé assez pelliculaires, au regard de la fulgurance du variant. Selon le biostatisticien Geert Molenberghs, au pic de la vague, 200 000 à 300 000 Belges étaient contaminés chaque jour. Presque tous les secteurs s'en sont trouvés paralysés ou fortement ralentis. Le tout n'est pas de permettre les remplacements, encore faut-il trouver les remplaçants, ce qui n'était pas évident.

Dans ce contexte, la mesure qui nous a semblé la plus censée a été d'alléger les charges administratives par le biais de la dispense temporaire de production d'un procès-verbal de carence. Cette mesure est appliquée jusqu'au 25 février prochain. J'insiste sur le fait que cette mesure a un caractère exceptionnel et est limitée dans le temps. En effet, elle constitue une dérogation à des principes importants. Par ailleurs, nous espérons, au vu de l'amélioration de la situation sanitaire, un retour à la normalité dans les prochaines semaines.

Parmi les pistes évoquées figure l'envoi de conseillers au soutien et à l'accompagnement dans les écoles pour assurer les remplacements. Cette solution a été utilisée à certains moments de la crise. Toutefois, les fédérations de pouvoirs organisateurs et Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) ont indiqué qu'il serait difficile de répondre favorablement à la proposition, notamment eu égard au reste des missions que ces acteurs sont censés remplir.

Une autre possibilité est la mobilisation des membres de l'inspection dans les écoles. Toutefois, si les inspecteurs se rendent dans les écoles pour y enseigner, certains pourraient y voir un problème majeur. Cette piste n'a donc pas été retenue. En effet, il n'est pas certain que les méthodes pédagogiques choisies par un membre du service auraient correspondu à celles choisies par le pouvoir organisateur concerné. De plus, un certain temps est nécessaire pour instaurer la mesure et peu d'inspecteurs sont disponibles, ce qui n'aurait de toute façon pas permis de faire face au problème. Les membres du Service général de l'inspection (SGI) seront évidemment à la disposition des équipes pour les aider à s'approprier et appliquer les apprentissages essentiels.

Madame Galant, les modalités relatives au cursus des futurs enseignants et l'assouplissement des conditions organisationnelles des stages relèvent de la compétence de ma collègue Valérie Glatigny. L'accueil des étudiants stagiaires doit néanmoins se faire en bonne entente avec les acteurs de l'enseignement. Cependant, tout le secteur a été fortement perturbé ces dernières semaines et ces derniers mois. Il arrive que des étudiants de troisième année de bachelier doivent donner cours en remplacement des titulaires. Par ailleurs, ma collègue Valérie Glatigny est attentive à offrir une certaine souplesse concernant les périodes durant lesquelles les stages doivent être prestés.

La situation a heureusement déjà bien évolué sur le terrain. Le nombre de classes fermées est divisé par onze depuis le 28 janvier dernier. Du reste, le baromètre publié la semaine passée par le SeGEC indiquait que le taux d'absence dans l'enseignement fondamental est passé de 28 % à 15 % pour les élèves et de 21 % à 15 % pour les enseignants. Dans l'enseignement secondaire, le taux d'absence a évolué de 19 % à 13 % pour les élèves et de 18 % à 14 % pour les enseignants. Ces pourcentages restent élevés. J'attends ceux de cette semaine. Toutefois, si je me réfère aux indicateurs nationaux de l'épidémie, publiés sur le tableau de bord de Sciensano, l'évolution semble manifestement positive. Il est intéressant de noter que l'assouplissement des protocoles scolaires n'a pas freiné la baisse des chiffres de contamination.

Madame Groppi, concernant la gratuité des autotests et la faisabilité d'une stratégie de dépistage préventif et obligatoire par autotest ou par recours au coûteux et peu probant dépistage salivaire, je vous renvoie à la réponse que j'ai donnée lors de la dernière réunion de cette commission aux questions similaires qui m'ont été posées. J'ai déjà répondu largement sur ce sujet! Il en est de même pour les détecteurs de CO₂ qui sont progressivement installés dans de nombreuses écoles. Au-delà des constats sur le terrain, il est impossible de généraliser un dépistage salivaire hebdomadaire au vu des difficultés de transport des échantillons vers les laboratoires. Je n'ai jamais reçu d'évaluation écrite du projet pilote effectué par le commissariat du gouvernement fédéral en charge de la crise du coronavirus en Belgique. Par conséquent, je ne peux vous la transmettre.

Je suis bien consciente des difficultés éprouvées par de nombreux ménages. Dans mes dernières circulaires, j'ai rappelé que toutes les personnes bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) ont la possibilité de retirer en pharmacie deux autotests par bénéficiaire et par semaine au prix d'un euro l'unité. J'ai également annoncé que le stock d'autotests de la Fédération Wallonie-Bruxelles serait mis à la disposition des écoles primaires, afin de permettre aux directions d'en donner aux parents qui en ont le plus besoin et qui en font la demande. Le ministère avait un stock de 140 000 autotests; ils ont été distribués par voie postale dans les 1 698 écoles primaires qui ont confirmé leur intérêt en réaction à un courriel de l'administration proposant ce service. Je tiens à remercier les agents du ministère qui ont travaillé d'arrache-pied pour rendre cette opération possible en quelques jours. Les autotests étaient à la disposition des écoles avant que la mesure sur les quarantaines soit d'application.

Madame Groppi, vous me demandez si les protocoles actuels seront maintenus jusqu'aux vacances de Pâques. Cette décision dépend de la CIM Santé et non de moi. Par ailleurs, après deux ans de crise, nous devons continuer à faire preuve d'humilité face à ce virus qui ne cesse de nous surprendre. Le variant omicron, apparu au début du mois de décembre, a radicalement changé la face de l'épidémie. Ainsi, dès le début du mois de janvier, la CIM a assoupli les proto-

coles de gestion de cas partout dans la société et, dans une moindre mesure, à l'école. Dans les écoles, une plus grande prudence a d'abord été observée pour prendre le temps de mieux connaître les effets du nouveau variant. À la fin du mois de janvier, après réception des retours de terrain et analyse des données scientifiques, la révision des protocoles s'est imposée comme une nécessité. Cela a permis d'établir un nouvel équilibre à l'école, afin d'assurer une meilleure continuité des apprentissages, sans faire courir de risques supplémentaires aux membres du personnel.

Aurais-je dû maintenir un système pénalisant pour les élèves pour le seul principe de maintenir une stabilité des règles? Je suis convaincue du contraire! Si pareille circonstance devait se reproduire, j'agis de la même manière. Changer de règle ne m'amuse pas! Je comprends les difficultés vécues sur le terrain quand il faut changer les protocoles. Je suis moi-même tributaire d'une situation mouvante qui est suivie de près par des experts sanitaires et par les ministres de la Santé. Il en va de même dans tous les pays voisins: nous ne faisons pas figure d'exception!

Comme vous tous, Mesdames et Messieurs les Députés, j'espère que la situation se stabilisera et que les seules décisions que nous aurons à prendre dans les prochaines semaines et mois seront de normaliser progressivement la vie à l'école. Je comprends le ras-le-bol des directions de voir les règles changer tout le temps. Dans le cas présent, nous avons changé les règles dans un sens qui demande moins de travail aux directions. Le changement alourdit certes le travail; cependant, si les directions doivent fermer moins de classes et faire moins de suivi de cas, elles voient leur travail facilité. Parfois, le changement a aussi du bon!

Je le répète: il est indispensable de garantir au maximum la continuité d'apprentissage et de récupérer le temps perdu. Un expert de l'Université de Mons en attestait encore ce matin dans «*Le Soir*»: force est de constater les difficultés et les retards d'apprentissage. Pour cette raison et comme l'année dernière, j'ai appelé les équipes pédagogiques à cibler les apprentissages sur les essentiels et les balises identifiés par le SGI. L'avantage, c'est que les essentiels existent et que les équipes ont, bon gré mal gré, l'habitude de travailler avec eux. Cela permet aussi, quelle que soit la manière dont les écoles ont été impactées par ces vagues delta et omicron, de faire un travail sur mesure. Certaines écoles qui ont connu plusieurs semaines de ralentissement ou de rupture dans les apprentissages peuvent se concentrer sur les essentiels, tandis que d'autres qui auraient, par miracle, échappé à toute fermeture pourraient continuer sur leur programme normal. Cela permet également un peu de souplesse.

Les moyens «Covid» ont régulièrement été octroyés aux écoles et aux centres PMS depuis l'année scolaire 2021-2022, afin de pallier les difficultés causées par la crise sanitaire, tant sur le plan des apprentissages que sur celui du bien-être à l'école, du décrochage scolaire et de la santé mentale. Ces moyens ont permis

d'engager des enseignants, éducateurs, assistants sociaux et psychologues. Ils s'élevaient à 80 millions d'euros: ils ont permis de combler les retards d'apprentissage et de réparer les dégâts de la crise, etc. Ces moyens étaient évidemment nécessaires, mais ce sont tout de même des moyens importants. Nous avons déjà débattu très largement de ces différentes enveloppes dégagées successivement depuis l'été 2020; je ne m'attarderai donc pas davantage sur ce volet d'aides. Je suis néanmoins heureuse que le gouvernement ait prolongé ces moyens dans l'enseignement primaire jusqu'au 1^{er} avril prochain.

S'agissant des mesures de rattrapage pour la génération «Covid», les premières données de l'enseignement primaire sont effectivement fondamentales dans l'acquisition des savoirs, des savoir-faire et des compétences de base comme la lecture et l'écriture. Moins de faire la course aux rattrapages, il s'agira davantage de lisser les apprentissages sur le long terme, en veillant bien aux transitions d'une année à une autre, au bénéfice des élèves et des enseignants. À nouveau, je place toute ma confiance dans les équipes pédagogiques qui s'adaptent au mieux aux difficultés particulières rencontrées en classe.

Des moyens supplémentaires seront par ailleurs octroyés au fur et à mesure de l'implémentation du tronc commun, afin de déployer des pratiques de différenciation et d'accompagnement personnalisé visant précisément à lutter contre l'échec et le redoublement à travers une prise en charge précoce et ciblée des difficultés d'apprentissage: j'y reviendrai lors de ma réponse à la question orale de Mme Cortisse.

Quant au raccrochage des élèves les plus touchés par la crise, je rejoins le souci exprimé d'octroyer les mêmes chances et opportunités d'apprentissage à tous les élèves: il est hors de question de laisser des enfants sur le bord du chemin. Je n'ai eu de cesse, depuis les débuts de la pandémie, d'encourager les directions à être particulièrement attentives aux enfants «décramponnés» ou «sortis des radars». Je les remercie pour le travail incroyable qu'elles effectuent sur tous les fronts et je ne doute pas un instant de leur vigilance en la matière. Je n'ai également eu de cesse de les encourager vivement à s'appuyer sur l'aide précieuse des centres PMS et des partenaires locaux pour lutter contre le décrochage. À mon initiative, de nombreuses mesures en termes de renforcement des équipes éducatives et des centres PMS ont d'ailleurs vu le jour.

Parallèlement, le Service du droit à l'instruction, dont l'une des missions consiste à contrôler l'inscription et la fréquentation scolaire de tous les mineurs en âge d'obligation scolaire et domiciliés sur le territoire de la Fédération, concourt à la lutte contre l'absentéisme et collabore avec les équipes mobiles d'accompagnement (EMA) lorsque cela s'avère nécessaire.

Enfin, depuis quelques mois, un plan structurel de lutte contre le décrochage est en cours d'élaboration, dans le cadre des travaux du chantier n° 13 du Pacte.

Son développement s'articule autour de trois axes: prévention, intervention et compensation. J'y reviendrai.

Vous m'interrogez sur les évaluations externes: leurs résultats constituent un outil précieux en vue de poser un diagnostic. L'analyse des résultats de la Fédération Wallonie-Bruxelles aux enquêtes internationales telles que PIRLS – qui a pour objet de mesurer les compétences en lecture des élèves de quatrième année primaire – constituera une importante source d'indicateurs fiables sur lesquels nous pourrions nous appuyer pour objectiver l'évolution du niveau d'apprentissage des élèves, notamment dans une perspective cyclique et comparative. Cependant, si la campagne PIRLS 2021 a bien eu lieu au printemps 2021, il faudra attendre la levée de l'embargo sur les données internationales ainsi que l'analyse des résultats propres à la Fédération par une équipe de l'Université de Liège avant de tirer des constats et de formuler des pistes d'action. La publication du rapport international est prévue pour le mois de décembre 2022. Le rapport national sera disponible six mois plus tard.

Enfin, en ce qui concerne les voyages et activités, Madame Vandorpe, nous avons décidé d'autoriser leur reprise après les vacances de carnaval. La Flandre a agi de façon anticipée: les voyages y sont déjà permis. Une circulaire est en cours de préparation, mais elle contiendra peu de surprises pour les voyages à l'étranger, puisque ceux-ci sont évidemment soumis aux règles et mesures sanitaires qui sont applicables dans le pays où l'on se rend. Il reste donc toujours plus simple de voyager en Belgique cette année, même s'il n'est pas impossible de voyager à l'étranger. Les taux minimaux d'encadrement ont néanmoins été revus et communiqués dans les circulaires 8446 et 8447 pour permettre aux écoles de commencer à s'organiser.

Mme Elisa Groppi (PTB). – La plus faible virulence du variant omicron nous autorise à nourrir l'espoir que nous sortirons prochainement de cette crise. Je rappelle toutefois que la publication de l'ONE parue récemment fait état de 30 000 cas positifs dans les écoles, élèves et enseignants confondus. Je rappelle aussi que le taux d'occupation des lits en soins intensifs est encore en augmentation et que le nombre de cas relevés reste le plus élevé dans la tranche des élèves de 10 à 19 ans.

La situation n'est pas encore tout à fait réglée! C'est la raison pour laquelle je vous ai interpellée sur les mesures de prévention. Si l'allègement des mesures facilite aussi le travail des directions d'écoles et évite le casse-tête pour les parents en recherche d'une garde pour leurs enfants, cela ne diminue pas la diffusion du virus.

Votre collègue Frédéric Daerden a débloqué un budget pour installer des détecteurs de CO₂. Or, toutes les écoles ne disposent pas encore de cet équipement. Pourquoi la Communauté française ne prend-elle pas cette acquisition en main à travers un achat groupé et une distribution organisée? Cela serait préférable!

Or, ici, vous laissez chaque direction se débrouiller de son côté avec un formulaire compliqué.

La fourniture d'autotests à un tarif préférentiel pour les personnes à bas revenus est une bonne mesure. Cependant, les 140 000 autotests mis à disposition ne couvriront que 14 % des membres du personnel et des élèves pour un seul test. Idéalement, il faudrait se faire tester deux fois par semaine d'ici la fin de la pandémie. Je vous invite donc à investiguer le *testing* tel qu'il est appliqué en Autriche et en Allemagne, par le biais de tests salivaires moins invasifs ou encore des tests collectifs lors d'un résultat positif. Les expériences vécues d'autres pays peuvent servir d'exemples.

Dans vos circulaires, vous demandez d'éviter qu'un enfant positif qui sort de quarantaine après quelques jours, mais qui reste contagieux soit en contact avec des personnes à faible immunité, notamment les grands-parents. Dans le même temps, vous appelez des anciens enseignants pensionnés à combler l'absence des enseignants malades, faute de mesures de prévention adéquates. C'est incohérent! Cette incohérence est surtout due au fait que vous n'allez pas assez loin dans la prévention!

Mme Mathilde Vanderpe (cdH). – Madame la Ministre, vos réponses me confortent dans l'idée qu'il est préférable de traiter des questions conjointement en commission plutôt que d'avoir un débat thématique en séance plénière. Vous nous avez apporté des réponses à l'ensemble de nos questions, hormis un petit point relatif au formulaire électronique CO₂. J'imagine que c'est un oubli.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Je vous confirme malheureusement que vous avez raison en ce qui concerne le formulaire. Celui-ci n'a toujours pas été mis en ligne et j'en ignore les raisons. J'ai relancé l'administration à ce sujet. Ceci dit, cela n'empêchera pas les écoles d'être remboursées pour les frais qu'elles ont engagés. Je ne suis pas en mesure de vous dire ce qui coince, mais ça coince!

Mme Mathilde Vanderpe (cdH). – Il me paraît important d'agir rapidement sur le point relatif au formulaire électronique CO₂. Encore une fois, il s'agit d'un dossier qui traîne sur le bureau des directeurs. Ces derniers en ont assez! S'ils pouvaient au moins tourner la page de ce dossier, cela faciliterait leur travail.

J'espère que, lors de la prochaine réunion du Codeco, vous aurez l'occasion de faire entendre les points d'attention du secteur. Je suppose que vous rencontrerez le secteur au préalable pour entendre les messages qu'il entend faire passer. Cela vous permettrait d'avancer dans de bonnes conditions, dans l'intérêt des élèves et des enseignants.

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – La mesure prise par le Codeco, il y a deux semaines, allait dans le sens d'un assouplissement. Cette décision n'était pas simple à prendre, compte tenu du pic de l'épidémie. Je me rends compte, au-

jourd'hui, que le choix opéré par le Codeco était le bon et que les perspectives semblent désormais positives, même s'il faut rester prudent tant cette maladie est surprenante. Je n'ose m'imaginer les jours d'école que les enfants auraient manqués si le Codeco n'avait pas pris cette décision d'assouplissement. «Chaque jour de présence est une victoire», comme l'a souligné M. Segers en séance plénière.

Vous avez pris l'initiative d'encourager les enseignants et les directions à cibler les essentiels afin de surmonter les ruptures d'apprentissage. Effectivement, il faudra assurer un suivi. Vous n'êtes pas sans savoir que la somme de 80 millions d'euros couvre la période qui court jusqu'au 1^{er} avril. Toujours est-il que les ruptures d'apprentissage qui touchent la génération «Covid» s'étaleront sur plusieurs années. Même s'il ne s'agit pas d'une perte sèche d'apprentissage – un rattrapage reste possible –, il faut garder en mémoire que ces retards sont susceptibles de perdurer plusieurs années et de handicaper la scolarité des élèves.

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – Je vous remercie pour vos réponses, Madame la Ministre. J'ai particulièrement apprécié votre souplesse pour adapter le recours aux essentiels en fonction des situations vécues par les établissements scolaires et des élèves. Il est important de faire preuve à la fois de confiance et de flexibilité.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Je vous remercie pour toutes vos réponses, Madame la Ministre. Mes collègues ont déjà pointé plusieurs éléments dans leurs répliques. Pour ma part, j'en profiterai pour remercier le personnel enseignant et les directions. En effet, même si cette dernière vague de contamination n'a pas été aussi dure d'un point de vue sanitaire, elle l'a été d'un point de vue pédagogique et organisationnel pour les écoles. Beaucoup d'acteurs de l'enseignement sont fatigués et ne savent plus à quel saint se vouer à cause des changements constants de règle. Ils doivent sans cesse s'adapter aux nouvelles règles édictées par le gouvernement fédéral. Je remercie donc tout le corps enseignant pour sa capacité d'adaptation.

La baisse des chiffres de contamination me réjouit bien évidemment. Les enseignants reviennent toujours plus nombreux à l'école. Il faudra tirer les leçons de cette crise et retenir les pistes qui avaient été envisagées pour en sortir. Ainsi, au cas où une crise similaire surviendrait dans les prochaines années, les solutions devraient être beaucoup plus structurelles, notamment pour ce qui est de la lutte contre la pénurie d'enseignants. Tout cela mérite plus ample réflexion!

Enfin, je conclurai par les autotests. Je remercie l'administration d'avoir agi aussi vite pour permettre aux familles d'accéder aux autotests. J'estime qu'il faut relayer un message auprès de l'État fédéral: quand certaines familles précairisées entendent cette ferme recommandation, elles la perçoivent pourtant comme une obligation. Lorsque le ministre fédéral de la Santé demande avec

insistance aux Régions d'appliquer cette mesure, alors qu'il n'entend pas débloquent un budget à cet effet, il faudra faire passer le message adéquat. Il faut que l'État fédéral aide les Régions et les Communautés à rendre la mesure effective, surtout si la crise se prolonge.

13 Questions orales à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation (article 82 du règlement)

13.1 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Référentiel de formation historique, géographique, économique et sociale (suivi)»

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Le 28 septembre dernier, je vous avais interrogée, Madame la Ministre, sur les référentiels du tronc commun et, en particulier, sur les difficultés liées à la finalisation du référentiel de formation historique, géographique, économique et sociale (FHGES). Vous vous montriez alors rassurante à propos de la confusion qui régnait à la fois dans le groupe de travail et les sous-groupes. Vous souteniez que la démarche était globale et se voulait consensuelle. Depuis lors, plus de quatre mois se sont écoulés.

Selon mes informations, ce référentiel, surtout dans ses parties «Géographie», «Sciences économiques» et «Sciences sociales», est devenu un champ de bataille idéologique d'experts. Quand ils ne sont, par exemple, pas d'accord avec la Commission des référentiels et des programmes, ils font pression au travers de cartes blanches qu'ils publient dans la presse. Que des discussions naissent, c'est plutôt sain pour notre démocratie. Entre-temps, les formations des enseignants ont dû toutefois commencer sans un mot sur ce référentiel! Il me revient qu'elles sont assez légères et se limitent à l'architecture générale des référentiels. Confirmez-vous cette information?

Est-il exact que la formation des instituteurs de l'enseignement primaire ne comporte pas de contenu précis au niveau de l'histoire, de la géographie, des sciences économiques et sociales, avec des concepts les plus récents dans chacune des matières? Quand ces enseignants seront-ils formés à ces matières? En consultant les notifications du gouvernement, j'ai appris aussi que seuls les huit premiers référentiels du tronc commun ont été déterminés le 9 septembre dernier; ce ne fut pas le cas pour les autres. L'ensemble fait près de 1 500 pages! L'ensemble des référentiels sera-t-il réellement accessible, pas physiquement j'entends, mais en termes de contenu? Sera-t-il adapté à des enfants de 6 à 15 ans?

D'autres questions plus précises méritent également des réponses: quelle est la composition des différents groupes? Quelle est leur mission? Ont-ils pu aboutir à des résultats probants? La Commission des référentiels et des programmes vous a-t-elle remis un projet de référentiel? Quand sera-t-il approuvé par le gouvernement? Lorsque tous les référentiels seront déterminés, ils devront faire l'objet d'une confirmation par décret. En définitive, le Parlement ne les verra qu'en

bout de course, même si nous en disposons déjà sous la forme de fichiers informatiques, ce qui nous permet de prémâcher le travail. D'un point de vue plus pédagogique et institutionnel, des fiches explicatives destinées aux enseignants seront-elles rédigées?

Certes, les programmes traduiront ces référentiels pour les différents réseaux, mais existera-t-il autre chose, d'autant plus que l'urgence se profile avec le démarrage du tronc commun? Par ailleurs, les éditeurs scolaires sont inquiets. Ont-ils eu accès à certaines nouvelles versions des référentiels, même si elles ne sont pas encore approuvées? S'il le fallait encore, tout cela démontre que ça tourne en rond... L'idée est de créer des outils ciblés pour les enseignants qui sont chargés d'appliquer les référentiels. Ont-ils eu accès à des versions récentes des référentiels? Pouvez-vous préciser si les «attendus» et les «verbes opérateurs» – différentes tâches que les élèves doivent être capables d'exécuter – sont bien identiques dans chaque référentiel pour que les enseignants y voient clair? Cette cohérence entre disciplines est importante pour les enseignants chargés de l'ensemble des compétences, depuis le début du tronc commun jusqu'en sixième année primaire.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Le référentiel FHGES vient d'être finalisé par la Commission des référentiels et des programmes, au terme d'un long travail opéré par les quatre sous-groupes désignés par le gouvernement. Ces sous-groupes ont traité du développement durable, du risque téléologique de la partie «Histoire», du risque «localiste» de la partie «Géographie» et de l'équilibre entre l'éducation financière et une initiation à la macroéconomie en sciences sociales et économiques. Ils comportaient des spécialistes des différentes matières, le plus souvent des académiciens, des spécialistes de départements de pédagogie choisis sur proposition de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) et des représentants des réseaux. Deux membres de la Commission des référentiels et des programmes ont coordonné les différents travaux. À une exception près, les modifications proposées ont fait l'unanimité.

Dans la mesure où ces référentiels constituent le contrat passé entre l'école et la société, il me paraissait essentiel de disposer d'un degré suffisant de consensus à leur propos, à l'instar de tous les autres référentiels. Néanmoins, dans ce cas, des critiques fondamentales avaient été émises. Malgré la qualité du travail déjà fourni, le gouvernement avait estimé que certains points méritaient une nouvelle version. Des balises claires avaient été posées pour circonscrire le champ des travaux. Il était d'ailleurs explicite que ces travaux devaient être menés à partir de ce qui avait déjà été fait, et non repartir d'une page blanche.

Dans ce cadre, il me semble totalement exagéré de parler d'un champ de bataille idéologique, d'autant que la voie du compromis a pu être trouvée. L'avis de la Commission des référentiels et des programmes, reçu le jeudi 3 février 2022, in-

dique ainsi que le référentiel a encore progressé globalement en qualité et en cohérence grâce à ce travail commun. Le référentiel de formation historique, géographique, économique et sociale devrait donc être adopté par le gouvernement très rapidement afin de permettre l'arrivée du décret de confirmation sur les bancs parlementaires d'ici au mois d'avril.

Comme vous le savez, l'essentiel des référentiels a été réalisé avant ma prise de fonction. Seul un développement complémentaire – celui du référentiel précité et, dans une certaine mesure, celui de français et langues anciennes – a été effectué. J'accorde toute ma confiance aux groupes de travail qui y ont œuvré sans relâche et dans des conditions parfois difficiles.

L'ensemble donne effectivement l'impression d'une masse conséquente, même s'il concerne neuf années d'étude, rappelons-le. Cela souligne l'importance de la phase de monitoring qui, dès les premières années de la mise en œuvre du tronc commun, devra accorder une attention toute particulière à l'analyse de la soutenabilité de l'édifice curriculaire et déboucher, en cas de difficulté majeure, sur une révision relativement rapide des référentiels concernés.

Cependant, je suis bien consciente que l'exercice d'appropriation des nouveaux référentiels sera délicat. C'est d'ailleurs pour cette raison que les équipes éducatives sont formées et familiarisées à ceux-ci. Il ne s'agit pas de leur fournir une explication textuelle de ces référentiels, mais plutôt de leur permettre d'appréhender la logique qui en découle afin de les démystifier. Il ne faut d'ailleurs pas oublier que les enseignants devront s'inscrire dans la logique des programmes de chacun de leurs réseaux. Je ne ferai pas offense aux formateurs en parlant de «formations ultra-légères», d'autant qu'un des pans de ces formations, initialement prévu en présentiel, a dû être annulé à cause des conditions sanitaires. L'enjeu est de saisir la logique des référentiels et du tronc commun. En ce sens, le délai pour la formation relative à la partie FHGES n'est pas rédhibitoire.

Madame la Députée, je me permets de revenir sur certaines questions plus précises à propos des verbes opérateurs. Si le corpus est assez réduit, il reste bien évident qu'un même verbe opérateur peut avoir des significations très différentes. Ainsi, «exemplifier» est certes régulièrement utilisé, mais les opérations mentales que ce verbe induit seront différentes selon que l'on se trouve dans la partie historique ou dans le référentiel des mathématiques. La consigne donnée était donc de veiller davantage à ce que l'attendu soit suffisamment précis de manière à ce que le lecteur comprenne bien ce qui est demandé aux élèves.

Concernant les fiches explicatives, les ressources pédagogiques seront diffusées sur la plateforme e-classe. Elles viseront les champs disciplinaires novateurs de manière à offrir un accompagnement aux enseignants pour les aider dans la mise en œuvre de ces apprentissages dès le début du curriculum. En revanche, contrairement au socle de compétences, l'introduction générale des référentiels,

les introductions disciplinaires et les introductions annuelles préciseront les enjeux des apprentissages, qui seront ensuite repris dans les tableaux de contenu et d'attendu.

Enfin, je comprends effectivement les interrogations des éditeurs. Néanmoins, à ce jour, ils ne m'ont pas interpellée à ce sujet. Si jamais vous avez eu des contacts avec eux, n'hésitez pas à me le faire savoir. Je suis tout à fait disposée à les rencontrer pour les aider à calibrer au mieux les outils pédagogiques qu'ils pourraient proposer aux équipes éducatives. Il en va ici de l'intérêt de l'ensemble des acteurs de notre système scolaire, en particulier des élèves et des enseignants.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Puisque la Commission des référentiels et des programmes a finalisé le référentiel FHGES, j'imagine que le gouvernement l'approuvera rapidement. J'aimerais remercier les inspecteurs ainsi que Marc Romainville qui sont présents depuis le début du processus et qui ont connu les divers changements de ce référentiel. Je me réjouis qu'un compromis ait pu être trouvé. J'espère simplement que le référentiel sera clair, lisible et facile à comprendre pour les enseignants. Concernant les éditeurs, je vous communiquerai les coordonnées du contact que j'ai eu afin que vous puissiez le rencontrer.

Pour la suite du processus, j'attendrai le traitement des référentiels en commission. Je serais intéressée de savoir ce que pensent les enseignants des écoles primaires de la soutenabilité de l'ensemble des référentiels regroupés. J'ignore comment cela pourra se faire ou s'il y a eu une lecture par les enseignants. Il me semble qu'il s'agit d'un élément de réflexion sur lequel vos services devraient se concentrer.

Les formateurs sont compétents, néanmoins ils disposent de peu de temps au vu de l'ampleur de la tâche qu'ils doivent réaliser.

13.2 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Pôles territoriaux (suivi)»

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Dans le cadre du décret du 17 juin 2021 portant création des pôles territoriaux chargés de soutenir les écoles de l'enseignement ordinaire dans la mise en œuvre des aménagements raisonnables et de l'intégration permanente totale, la présente année scolaire est transitoire. Selon les circulaires et les informations que vous aviez fournies, Madame la Ministre, lors de ma dernière question sur le sujet à la mi-décembre, les coordonnateurs de pôle actuellement engagés ne le sont que pour cette année scolaire et il était prévu que les engagements pour l'ensemble de la phase transitoire des cinq années pouvaient se faire dès ce mois de janvier. Toutefois, les pouvoirs organisateurs attendent toujours le modèle d'appel à candidatures. Selon les informations que j'ai recueillies, certaines fédérations sont prêtes à lancer l'appel.

Toutefois, si elles ne disposent pas de modèle, vous conviendrez que c'est délicat.

Par ailleurs, plusieurs problèmes soulevés par les acteurs de terrain ne seraient toujours pas réglés par votre cabinet. Des réponses sont promises, mais elles tardent à venir. Cela concerne notamment la poursuite des anciennes intégrations par des écoles quand elles ont conventionné avec un pôle dont ne fait pas partie l'école spécialisée avec laquelle elles travaillaient. Il semblerait que les anciennes intégrations apportent des périodes dégressives avec des engagements dans les anciennes fonctions en 22^e, 24^e ou encore 30^e selon la fonction, alors que les pôles travailleront en points et en 36^e, quelle que soit la fonction. Vous comprendrez la complexité, pour les écoles, de faire cohabiter un système en points et un système en périodes. Certains réseaux ne sont pas d'accord de poursuivre les collaborations antérieures. D'autres voudraient que le décret soit modifié pour sortir les anciennes intégrations des pôles.

Je savais que la période transitoire n'allait pas être facile; je ne vous en fais donc pas grief. Les écoles attendent néanmoins des réponses sur la mise en œuvre des mesures. L'usage de comptes bancaires par le pôle ou par l'école-siège semble aussi soulever des questions. Il en va de même pour le remboursement actuel ou futur des frais de fonctionnement liés au travail actuel des coordonnateurs: frais de déplacement, de téléphone, de bureau...

En l'état actuel des choses, une école d'enseignement spécialisé qui souhaite accompagner en intégration un élève qui relève d'un autre type d'enseignement spécialisé que celui qu'elle organise doit obtenir une dérogation «Autre type». Demain, avec l'arrivée des pôles territoriaux, cette dérogation n'aura plus de raison d'exister, vu que les pôles devront accompagner tous les élèves en intégration ou en aménagements raisonnables. Pourtant, selon le décret, cette demande de dérogation existe encore. Avez-vous prévu de corriger cet état de fait? Si oui, dans quelle direction?

Depuis ma question posée à la mi-décembre, combien de pôles ont-ils conclu des conventions avec les écoles ordinaires et spécialisées? Combien devraient encore voir le jour? Dans quel délai? Quels sont les freins en la matière? Pouvez-vous faire la clarté sur l'utilisation des périodes et des points dans le cadre des engagements dans un pôle territorial? Quelle est votre position sur l'inégalité de traitement que génèrent des recrutements en 22^e ou en 36^e?

Qu'en est-il des comptes bancaires? Vu les problèmes de frais de fonctionnement, les écoles peuvent-elles faire des avances de fonds au pôle? Si oui, pourront-elles être remboursées par leur pôle? Que se passe-t-il pour les écoles qui ne sont pas formellement partenaires ou coopérantes d'un pôle constitué ou qui se trouvent dans un pôle sans coordonnateur? Permettez-vous aux écoles partenaires de poursuivre les intégrations entamées?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – La création des pôles territoriaux est une réforme complexe. Comme nous l'avions anticipé lors des négociations et des discussions portant sur le décret, il n'est pas étonnant que les acteurs concernés se posent des questions pratiques au moment de la mise en œuvre d'un tel dispositif. J'y réponds en menant une réflexion conjointe entre l'administration et mon cabinet ainsi qu'en consultant régulièrement les fédérations de pouvoirs organisateurs et Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE). Nous sommes tous conscients que la réforme demandera encore des ajustements. Je n'aurai aucun souci à valider ces ajustements et à vous les proposer ensuite, tant que la philosophie du décret est respectée. Mes équipes découvrent petit à petit les maladies de jeunesse du décret et elles essaient d'y répondre au fur et à mesure.

Au total, 48 pôles territoriaux sont programmés pour la prochaine rentrée scolaire. Toutes les écoles d'enseignement ordinaire ont signé une convention avec un pôle. L'arrêté fixant la liste des pôles est inscrit à l'ordre du jour de la réunion du gouvernement du jeudi 10 février. La liste des pôles sera ensuite disponible sur le site www.enseignement.be.

Différentes propositions d'assouplissement visant à permettre une transition plus douce que celle prévue initialement entre les deux systèmes ont été soumises à la fin de la semaine passée aux fédérations de pouvoirs organisateurs et à WBE. Ils doivent me transmettre leurs commentaires pour le 9 février. En attendant, je ne préfère donc pas m'exprimer sur le sujet aujourd'hui.

Durant la période de transition pendant laquelle les deux systèmes devront coexister, il y aura une différence entre la charge horaire du personnel pluridisciplinaire des pôles et celle du personnel des écoles de l'enseignement spécialisé. Nous en avons déjà discuté au moment de l'examen du décret. À l'époque, je vous avais indiqué que les 36 périodes prévues pour le personnel des pôles couvrent, elles, toutes les composantes de la charge: le travail en classe, le travail pour la classe, le service à l'école et aux élèves, la formation en cours de carrière et le travail collaboratif. Il sera nécessaire d'insister sur ce point pour qu'il soit bien compris.

En ce qui concerne le volet financier, le pôle territorial étant une structure attachée à une école-siège d'enseignement spécialisé, c'est sur le compte bancaire du pouvoir organisateur de cette école-siège que seront versées les subventions et dotations de fonctionnement.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Madame la Ministre, vos éléments de réponse intéresseront certainement les personnes concernées. Je comprends que les discussions avec les fédérations de pouvoirs organisateurs sont toujours en cours et que vous ne souhaitez pas tout dévoiler aujourd'hui. La demande des personnes présentes sur le terrain est de maintenir un contact continu et quotidien avec vos services, étant donné que la mise en œuvre ne se déroule pas de ma-

nière optimale. C'est néanmoins souvent le cas lorsqu'il s'agit de créer un dispositif entièrement nouveau qui va jusqu'à modifier la situation individuelle des personnes. Vous ne m'avez pas répondu au sujet des intégrations, mais peut-être devez-vous encore en discuter également. Au-delà des aspects pratiques, il convient de déterminer de quelle manière les pôles pourront mieux accompagner les enfants qui étaient auparavant en intégration.

13.3 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «e-classe: du nouveau sur la plateforme»

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Par une circulaire publiée le 25 janvier dernier, j'ai appris que la plateforme e-classe mise en ligne en mars 2019 se voit dotée d'une nouvelle interface et de nouveaux contenus. Je ne serai pas longue sur l'intérêt de cette plateforme, qui met plusieurs outils intéressants à la disposition des enseignants. Toutefois, pour une raison inconnue, je ne suis pas parvenue à m'y connecter la semaine dernière et je n'étais pas la seule dans le cas. Je suppose que le problème a été résolu depuis.

Madame la Ministre, quelles sont les nouveautés de la version actualisée d'e-classe? Quelles sont les raisons qui ont induit cette refonte? De manière plus générale, quelle est la fréquentation de la plateforme? Quels sont les contenus les plus consultés? Quelles sont les prochaines étapes du déploiement de e-classe? Il restait encore un point d'attention sur son accès aux étudiants des départements pédagogiques des hautes écoles et universités. Cette question reste depuis longtemps sans réponse, alors qu'il serait intéressant pour un futur enseignant de se familiariser avec cet outil avant d'entrer en pleine activité.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Depuis la fin janvier, une toute nouvelle mouture de e-classe a été développée par l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC). Sur le plan esthétique, cette plateforme dispose d'une nouvelle interface et d'une nouvelle structuration des ressources en dossiers et sous-dossiers pour découvrir plus facilement les ressources correspondant aux besoins de l'utilisateur. Une recherche optimisée en fonction des centres d'intérêt de l'utilisateur a été développée grâce à des filtres plus avancés, relatifs notamment aux contenus d'apprentissages disciplinaires issus des référentiels.

Parmi les nouvelles fonctionnalités, e-classe propose aujourd'hui un menu en cascade, intitulé «Découvrir», permettant d'atteindre rapidement les ressources par niveau et discipline, par domaine transversal ou par thème; une fonction «favoris» pour constituer sa sélection personnelle de ressources; un annuaire de contacts amélioré pour retrouver des pairs partageant des centres d'intérêt communs; une messagerie interne pour échanger sur les ressources de la plateforme; etc.

Les prochains développements, plus fondamentaux, se réaliseront dès la rentrée prochaine. La plateforme offrira alors des espaces de co-construction qui permettront à la communauté éducative de l'alimenter en ressources, outils, dispositifs, pratiques, etc. Cette nouvelle étape de développement sera particulièrement cruciale, mais nous aurons l'occasion d'y revenir à ce moment.

Plus de 21 690 utilisateurs fréquentent la plateforme et consultent le plus souvent des ressources relatives à la différenciation des apprentissages. Je tiens également à souligner que les professeurs des hautes écoles disposent déjà d'un accès à cette plateforme et donc à ses ressources éducatives. Quant aux futurs enseignants, il est prévu qu'ils puissent y accéder dès la rentrée scolaire prochaine.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les bonnes nouvelles: l'accès à e-classe sera possible pour les futurs enseignants et la plateforme deviendra réellement collaborative, comme cela était initialement prévu.

Il reste toutefois la question de la validation des contenus qui seront postés sur e-classe par les enseignants. S'il est positif de partager ce qu'on a construit, il n'est pas toujours facile de s'exposer au regard des pairs. Je serai contente de prendre connaissance des solutions qu'aura trouvées le Service du numérique afin que cela se passe le mieux possible.

Une réflexion pourrait également être menée sur les outils développés par les éditeurs scolaires, bien qu'ils soient payants pour les écoles et dont le coût se répercute chez les parents. Cependant, connaissant les compétences des éditeurs de manuels scolaires, il serait peut-être intéressant de creuser cette piste. Sur le terrain, je sens en tout cas qu'il existe une demande pour e-classe, sans doute aussi parce que cette plateforme n'est pas encore suffisamment connue. En modifiant le partage des outils, ce qui pourrait arriver en septembre, nous pourrions renforcer son attrait.

13.4 Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Formations des enseignants au et par le numérique et suivi de la résolution 188»

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Publiée le 12 janvier 2022, la circulaire 8423 indique que quatre nouveaux webinaires concernant la plateforme Happi (hybridation des apprentissages interactifs), basée sur Moodle, seront organisés entre les mois de février et mai. Je saisis donc l'occasion de revenir sur l'offre de formations aux outils numériques pour les écoles et les académies.

Madame la Ministre, quelle est l'évolution du nombre d'écoles ayant souscrit à la plateforme Happi? Tous les comptes sont-ils actifs? Quels témoignages des écoles le Service général du numérique éducatif (SGNE) a-t-il recueillis? Ces retours ont-ils amené des modifications dans l'offre de services de Happi? De tels

webinaires ont-ils déjà été proposés? Le cas échéant, combien ont-ils été réellement organisés? Leur impact sur les pratiques a-t-il été mesuré?

De manière plus générale, pouvez-vous faire le point sur les formations aux outils numériques proposées par l'Institut interréseaux de la formation professionnelle continue (IFPC)? Depuis le mois de septembre 2020, quelles nouvelles offres de formation ont-elles été proposées? Combien ont-elles été organisées concrètement? Celles-ci se déroulent-elles en présentiel ou à distance? Quels sont les freins éventuels à leur organisation? Quels leviers l'IFPC peut-il déployer pour accélérer la formation professionnelle des enseignants au et par le numérique? Des formations à la scénarisation des apprentissages par le biais du numérique sont-elles organisées? Y a-t-il un problème de formation des formateurs dans ce domaine?

J'aimerais également faire le point sur le dossier des référents techniques dans les écoles et sur la résolution relative aux «personnes-ressources techniciens numériques». Depuis votre réponse du 28 septembre 2021, où en sont les discussions sur un éventuel statut ou reconnaissance de cette fonction dans les écoles? À l'époque, vous m'avez indiqué que «la prochaine réunion du Comité interréseaux du numérique éducatif (CINE) permettrait de tracer plus concrètement les perspectives de solutions envisageables» concernant les profils de fonction nécessaires, les uns étant plus pédagogiques et les autres plus techniques. Cette réunion du CINE a-t-elle eu lieu? Quels résultats et propositions en sont-ils ressortis? Avez-vous pris une décision à ce sujet? Concernant la fonction de délégué-référent numérique, vous m'avez indiqué que la mise en œuvre d'une dérogation relative aux critères d'ancienneté était toujours en cours de discussion. Qu'en est-il?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – La plateforme Happi compte 376 267 utilisateurs, répartis dans 1 037 établissements. Aucune distinction entre des comptes actifs et inactifs n'est prévue dans le cadre du monitoring de l'outil, car les utilisateurs sont libres d'utiliser l'outil comme ils le souhaitent. Il peut donc s'agir, par exemple, d'une utilisation quotidienne dans le cadre de l'enseignement hybride ou d'une utilisation ponctuelle en fonction des besoins. Le module de formation a été suivi par 8 700 utilisateurs, mais il n'est pas évident d'estimer l'impact de ces formations sur les pratiques.

Concernant les nouvelles fonctionnalités dont j'ai présenté les contenus, Happi propose aujourd'hui un outil de visioconférence et une application pour smartphone qui permet de consulter la plateforme en tout lieu. Ces fonctionnalités ont été développées sur la base des besoins exprimés par les utilisateurs.

La Fédération Wallonie-Bruxelles propose plus de 300 formations liées aux outils numériques. Leurs contenus conviennent à tous les enseignants – qu'ils soient novices ou détenteurs de connaissances plus poussées – et visent différents sujets tels que l'apprentissage par le numérique ou l'utilisation

d'applications et de logiciels. Je n'ai malheureusement pas pu me procurer dans les temps les informations chiffrées relatives à la fréquentation et aux modalités de ces formations. Je vous propose donc, Madame la Députée, de vous les communiquer par écrit ultérieurement.

S'agissant des personnes-ressources, le CINE s'est réuni une première fois au mois de décembre, de manière informelle. Cette première réunion visait à présenter un cadastre de la situation actuelle en termes de soutien, d'accompagnement et des besoins concrets exprimés par le personnel de terrain. La réflexion à ce sujet doit se poursuivre et faire l'objet d'une réponse coordonnée de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des Régions. Le travail n'est donc pas finalisé. Dans l'intervalle, les critères d'attribution qui interviennent dans la désignation des personnes-ressources devront être revus dans le cadre du projet de décret examiné ce matin. Il s'agit de permettre aux pouvoirs organisateurs, à défaut de candidats, d'attribuer la mission à un enseignant ayant cinq ans ou plus d'ancienneté et n'ayant pas fait l'objet d'un rapport d'évaluation défavorable au cours des dix dernières années. Le cadre actuel prévoit en effet que l'enseignant doit être doté de quinze ans d'ancienneté.

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Il serait intéressant de mieux cerner les utilisateurs de cette plateforme et d'en savoir davantage sur l'usage qu'ils en font, etc. En effet, ce n'est pas tout d'avoir son code, encore faut-il s'en servir. Il y a peut-être un manque de formation dans ce cadre. Il serait donc intéressant de disposer de ces données pour mieux cibler les formations. Par exemple, certaines des 300 formations proposées ne correspondent sans doute pas aux attentes réelles des enseignants. Il y a lieu de chercher un moyen de creuser cette question. Je suis évidemment preneuse pour les éléments que vous pourrez me transmettre par écrit. Quoi qu'il en soit, j'entends que le dossier avance du côté du CINE et je ne manquerai pas de revenir vers vous sur ce point.

13.5 Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Cellule intermédiaire de coordination (CIC) des services du pilotage et de l'inspection»

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – L'ordre du jour de la séance du gouvernement du 3 février mentionne un projet d'arrêté fixant le profil de fonction du délégué coordonnateur, le profil de fonction de l'inspecteur général, les modalités de publicité de la vacance d'emploi des fonctions de promotion d'inspecteur général et d'inspecteur général coordonnateur et les modalités de fonctionnement de la Commission de sélection et d'évaluation commune aux deux services généraux.

Le décret du 10 janvier 2019 relatif au Service général de l'inspection (SGI) a permis de créer, au sein du ministère, la Cellule intermédiaire de coordination (CIC) dont font partie le fonctionnaire général de la Direction générale du pilotage du système éducatif, l'inspecteur général coordonnateur du SGI et le délégué coordonnateur du Service général de pilotage des écoles (SGPE) et des

centres PMS. Les dispositions en la matière figurent dans le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire. Y figurent aussi les trois missions de cette cellule auxquelles s'ajoute « toute autre mission qui lui est confiée par le gouvernement ».

La fonction de délégué coordonnateur n'a pas encore été créée, le décret prévoyant une période transitoire où le directeur général du pilotage assurerait ce mandat. Il est clair que cette nouvelle fonction devra s'articuler avec celles d'inspecteur général coordonnateur et des inspecteurs généraux.

Madame la Ministre, en l'absence de désignation du délégué coordonnateur, la CIC a-t-elle néanmoins été créée? Dans la négative, pour quelles raisons ne l'a-t-elle pas été? Dans le cadre d'une redistribution des différentes missions nécessaires au bon fonctionnement des deux services généraux, du pilotage et de l'inspection, quels sont les profils de fonction de chacun des hauts cadres de ces deux services? Quelle « autre mission » – autre que celle prévue par le décret de 2019 – incombera-t-elle à la CIC?

Le projet d'arrêté évoque la vacance de différents postes. Quels sont les postes vacants? Quand ces postes seront-ils déclarés vacants? Quand aura lieu l'appel à candidatures? Comment sera organisée la commission de sélection pour ces différents postes? Qui composera le jury? À quel type d'épreuve sont astreints les candidats? Quand seront-ils sélectionnés? Au cas où la CIC ne se serait jamais réunie, à quelle date prévoyez-vous qu'elle se réunisse pour la première fois? Quelles seraient ses tâches prioritaires?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – La CIC a bien été créée. Elle a d'ailleurs tenu sa première réunion avant ma prise de fonction le 2 septembre 2019. Sa mission principale consiste à assurer la coordination entre le SGI et le SGPE ainsi que la coordination entre le SGI, le SGPE et les services et directions au sein de la Direction générale du pilotage du système éducatif (DGPSE).

À ce jour, 43 réunions ont été organisées. Le directeur général de la DGPSE assure de manière transitoire le mandat du délégué coordonnateur. Depuis sa création, la CIC a examiné au total près de 140 demandes diverses et variées: demandes d'audit, demandes de mission d'investigation et de contrôle spécifique ou demandes de missions d'évaluation portant sur la mise en œuvre d'un dispositif pédagogique ou éducatif. Le gouvernement n'a pas envisagé de charger la CIC d'autres missions que celles prévues réglementairement.

Les profils de fonction de l'inspecteur général coordonnateur, de l'inspecteur général du Service de l'inspection de l'enseignement fondamental ordinaire, de l'inspecteur général du Service de l'inspection de l'enseignement secondaire, ont été approuvés par le gouvernement le 20 mars 2019 par simple décision lors de la sélection des inspecteurs généraux et de l'inspectrice générale coordonnatrice au printemps 2019. Cependant, le décret du 10 janvier 2019 relatif au Service

général de l'inspection habilite expressément le gouvernement à arrêter le profil de fonction de l'inspecteur général et de l'inspecteur général coordonnateur. Ainsi, en vue de procéder à la désignation du prochain inspecteur général de l'enseignement du continuum pédagogique à la suite au départ à la retraite du précédent mandataire, un projet d'arrêté fixant ce profil d'inspecteur général vient d'être adopté par le gouvernement en deuxième lecture. L'appel à candidatures devrait être lancé après l'adoption définitive de l'arrêté précité.

Le mandat de délégué coordonnateur ne pourra être pourvu qu'après la nomination de l'ensemble des directeurs de zone (DZ) et des délégués aux contrats d'objectifs (DCO), donc au plus tôt à l'été prochain. Le profil de fonction du délégué coordonnateur a été soumis au gouvernement, concomitamment au profil d'inspecteur général. Je vous renvoie aux articles 46 à 48 du décret du 13 septembre 2018 portant création du Service général de pilotage des écoles et centres psycho-médico-sociaux et fixant le statut des directeurs de zone et délégués au contrat d'objectifs. Je vous renvoie par ailleurs aux articles 72 à 74 du décret du 10 janvier 2019 pour ce qui concerne la composition de la commission et ses modalités principales de fonctionnement.

Enfin, conformément aux dispositions décrétales, la commission de sélection examinera les dossiers de candidatures, quelle que soit la fonction. Elle entendra ensuite les candidats qui répondent aux conditions de recevabilité et qui auront été sélectionnés sur la base de leur dossier de candidature.

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Merci, Madame la Ministre, pour ces précisions. Effectivement, nous sommes un peu dans le flou quant à ce dossier sur lequel nous ne revenons pas régulièrement ici étant donné qu'il porte sur des aspects organisationnels. Nous serons attentifs au suivi de ce dossier, à la publication de l'arrêté du gouvernement, à la diffusion de l'appel à candidatures et à la mise en place réelle de la CIC.

13.6 Question de M. Jean-Philippe Florent, intitulée «Écoles confrontées à la radicalité de certains des parents»

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – L'Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique (UFAPEC) vient de publier les résultats d'un sondage qu'elle a réalisé auprès des directions, fin de l'année passée. Il en ressort que la situation sanitaire a détérioré les relations entre les écoles et les parents. D'après 65 % des répondants, elle a entraîné la multiplication de ce que les directions qualifient de «comportements radicaux». En tête de ces comportements déplacés figurent les parents qui légitiment tout comportement de leur enfant à l'école, pour 78 %, suivis de ceux qui veulent se mêler des sanctions, pour 65 %, ou de la pédagogie, pour 63 %, qui refusent que leur enfant participe aux séjours scolaires, pour 56 %, qui justifient une forme de décrochage, pour 50 %, ou encore qui ne respectent pas le règlement de l'école, pour 46 %. Les direc-

tions soulignent que ces comportements, même s'ils restent minoritaires, mobilisent beaucoup d'énergie.

Les points de frictions, sans surprise, sont liés aux mesures sanitaires: le port du masque, la présence à l'école, le respect des quarantaines, l'enseignement hybride ou encore la vaccination sont source de tensions, parfois contradictoires. À ce sondage effectué du côté des directions s'ajoute celui qu'a réalisé la Ligue des familles du côté des parents et qui est inquiétant: 77 % des parents se disent épuisés et 57 % sont dépassés par les fermetures de classes à répétition et la gestion que cela implique de leur côté.

Madame la Ministre, quels soutiens humains, méthodologiques ou même psychologiques mettez-vous à la disposition des directions confrontées à la pression parfois très forte exercée par les parents? Une communication de votre part ne serait-elle pas nécessaire pour rappeler à tous la pertinence des espaces ad hoc pour mener à bien la relation parents-écoles, comme les comités de parents? Ce serait également l'occasion de rappeler l'importance du projet pédagogique de l'école qui, s'il peut toujours faire l'objet d'échanges constructifs, n'en demeure pas moins un contrat engageant à la fois les écoles et les parents? Quelles sont les pistes d'actions pour apaiser la relation entre les parents et l'école?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – J'ai pris connaissance du rapport de l'UFAPEC, qui met bien en évidence combien la relation familles-école est un maillon indispensable pour construire une alliance éducative constructive, respectueuse et efficace. La développer, la renforcer n'est pas une tâche accessoire de la mission centrale de l'école qui est d'amener tous les élèves à s'appropriier le savoir et à acquérir les compétences. Plusieurs éléments du rapport ont retenu mon attention. Je soulignerai que les comportements radicaux des parents, comme les qualifient les auteurs, restent fort heureusement le fait d'une minorité. Néanmoins, je ne sous-estime pas le phénomène, car il fragilise la relation école-familles, nuit au climat scolaire et à la scolarité des jeunes.

Une autre information est intéressante: grâce à ce sondage, une distinction a pu être faite entre les radicalités nées d'incompréhensions et celles nées d'inadéquations ou encore dues à des incompatibilités de valeurs. Il y a là une réflexion à mener sur l'importance de changer de paradigme ou de posture dans les relations entre la famille et l'école, mais aussi d'exercer un regard perspectif sur les pratiques existant depuis des décennies.

Le Pacte pour un enseignement d'excellence a bien appréhendé ces enjeux. Il est ainsi prévu de réaliser un cadastre des différents types de dispositifs formels et informels favorisant les relations de confiance entre les familles et l'école. L'objectif est de stimuler la mise en place d'un cadre opérationnel pour mener les relations entre l'école et la famille, permettant à l'enfant de bénéficier d'un contexte éducatif cohérent et de stimuler des pratiques communicationnelles. La relation école-familles est à ce point importante qu'elle a été identifiée

comme l'une des thématiques sur lesquelles les écoles peuvent travailler dans leurs plans de pilotage destinés à améliorer l'efficacité de leur établissement.

Enfin, je rappelle que le service de la médiation scolaire peut, à la demande des parents, de l'équipe éducative et des élèves, apporter une aide en cas de conflit dû à l'incompréhension afin de rétablir la communication. Je citerai encore le rôle essentiel des centres PMS dont une des missions est d'assurer le lien entre les familles et l'école.

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Je vous remercie pour vos réponses, Madame la Ministre. Effectivement, vous avez rappelé les différents dispositifs accessibles aux parents et aux directions d'école. Vous appelez également à revoir le cadre opérationnel accueillant la relation parents-écoles. La période actuelle, compliquée, parfois conflictuelle, n'est évidemment pas favorable. Mais cela n'explique pas tout. Il faut pouvoir le dire. Les parents s'inscrivent dans un projet porté par les écoles. Le corps enseignant est aujourd'hui soumis à une très forte pression. Il est crucial de faire baisser les tensions, qu'elles soient déclarées ou latentes, car elles pèsent lourdement sur les équipes enseignantes.

13.7 Question de M. Pierre-Yves Lux, intitulée «Ouverture du Parc royal de Laeken aux écoles»

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Le Parc royal de Laeken compte pas moins de 186 hectares de verdure au cœur de Bruxelles, à proximité directe du canal et de zones considérées comme en déficit d'espaces verts. Ce parc appartenant à la donation royale est, depuis plusieurs années, l'objet d'un intérêt croissant de la part des citoyens et de leurs représentants politiques. Si sa fermeture au public a permis le développement d'une riche biodiversité, elle ne cadre plus vraiment avec le besoin d'espaces verts des Bruxellois à proximité de leur lieu de vie et les tendances au développement urbain observées chez nous et plus largement en Europe et dans le monde. À cet égard, l'ouverture au public du parc royal à Oslo fait figure d'exemple.

Cette année, quelques centaines d'écoliers de la ville de Bruxelles ont eu la chance d'entrer dans ce parc et de profiter de ses bienfaits dans un cadre organisé, en bénéficiant de l'accompagnement de guides et de l'expertise de membres de la faculté agronomique de Gembloux. Ces quelques privilégiés ont participé à une visite passionnante permettant l'observation – entre autres de l'une des plus grandes héronnières de Belgique –, l'émerveillement, l'analyse et l'acquisition de nouvelles connaissances et compétences. Il s'agit d'un premier pas intéressant que le Palais royal souhaite manifestement réitérer dans les années à venir, selon un article paru sur le site de la Ville de Bruxelles.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cette initiative? La jugez-vous pertinente? Alors que l'accès à cet écrin de verdure au cœur de la capitale semble particulièrement compliqué, comment la ville de Bruxelles a-t-elle pu

réaliser ce projet? Sera-t-il reconduit? Si oui, dans quelles conditions? Sinon, pour quelles raisons?

Si je me réjouis pour les enfants qui ont pu participer aux visites, force est de constater que le nombre de privilégiés est évidemment extrêmement faible au regard du nombre d'enfants scolarisés en Région bruxelloise et plus largement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Un élargissement à l'ensemble des écoles semble donc tout à fait opportun. Cela est-il envisagé et avez-vous prévu d'entreprendre toute démarche permettant d'atteindre cet objectif?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Au printemps et à l'automne 2021, le roi Philippe a effectivement invité les enfants de quelques écoles de la ville de Bruxelles à une visite guidée du Parc royal de Laeken au sein d'un milieu naturel protégé en Région bruxelloise. Neuf écoles voisines du parc étaient concernées, ce qui a permis aux élèves de découvrir leur environnement direct et de s'y rendre à pied. Au total, ce projet a conduit une trentaine de classes de cinquième année primaire de la ville de Bruxelles à la découverte de la biodiversité dans le parc du château.

Cette initiative du Palais royal a été proposée au pouvoir organisateur de la ville de Bruxelles pour les écoles situées autour du parc. Je rappelle que cette propriété appartient à la Régie des bâtiments et à la donation royale; elle est mise à la disposition du roi pour toute la durée de son règne et je ne dispose dès lors pas d'informations quant à une éventuelle pérennisation ou amplification du projet. Tel qu'il a été explicité au pouvoir organisateur, l'objectif du roi est de faire découvrir aux enfants du quartier l'intérêt du parc du point de vue de sa faune et de sa flore. Cette préoccupation rejoint les réflexions, chaque jour plus présentes, des enseignants dans nos écoles.

Je tiens aussi à rappeler qu'avec les futurs référentiels du tronc commun, chaque élève sera amené, quelle que soit son orientation d'études ultérieures, à disposer d'un bagage disciplinaire intégrant le développement durable. L'éducation relative à l'environnement sera ainsi incorporée au référentiel des sciences, mais également dans la formation historique, géographique, économique et sociale. Enfin, des initiatives de formation issues des centres régionaux d'initiation à l'environnement visent particulièrement à intégrer l'environnement proche de l'école afin de motiver et d'ancrer les apprentissages. Ces initiatives de «l'école du dehors» offrent de nombreux avantages pour ouvrir les élèves au monde qui les entoure.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Madame la Ministre, je souhaiterais revenir sur trois éléments. Premièrement, le temps ne me paraît plus à la privatisation d'espaces aussi grands, singulièrement dans une ville comme Bruxelles et les quartiers qui bordent le Parc royal de Laeken.

Deuxièmement, les activités scolaires en extérieur à la découverte de la biodiversité sont essentielles et reconnues dans le prochain référentiel du tronc commun. Je pense donc qu'il est important d'appliquer ce référentiel sur le terrain, en particulier dans des lieux particulièrement riches en biodiversité.

Troisièmement, le Palais royal semble ouvert à prolonger l'expérience pour les écoles de la Ville de Bruxelles. Toutefois, il serait intéressant de viser un public plus large, notamment afin de traiter de manière égale les élèves qui se trouvent à proximité de ce lieu.

Nous avons donc ici une belle opportunité de permettre aux écoliers d'accéder à des zones aussi riches que le Parc royal de Laeken ou d'autres endroits privatisés en Région wallonne. J'entends qu'une telle décision ne relève pas de vos compétences, mais je ne doute pas qu'une demande émanant de la ministre de l'Éducation de la Fédération Wallonie-Bruxelles retiendra toute l'attention des personnes concernées, en particulier celle du roi Philippe. On dit que la nuit porte conseil; si la vôtre devait vous faire changer d'avis, n'hésitez pas à revenir vers moi. Je vous en serais tout à fait reconnaissant!

13.8 Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «Appels à projets promouvant l'alimentation durable dans les écoles et pérennité des aides la concernant»

M. Nicolas Janssen (MR). – La Fédération Wallonie-Bruxelles, en collaboration avec les Régions wallonne et bruxelloise, lance régulièrement des appels à projets pour inciter les écoles fondamentales à intégrer une alimentation saine. Parmi les acteurs engagés pour l'alimentation saine à l'école figure le Collectif de développement des cantines durables.

Le collectif m'a fait part de certaines de ses préoccupations quant aux appels à projets. Il cite d'abord l'inadéquation entre, d'une part, une approche à travers des appels à projets qui sont, par définition, ponctuels et non pérennisés et, d'autre part, un changement d'habitude alimentaire qui doit s'envisager sur le long terme. Ne serait-il pas opportun pour l'accompagnement des cantines durables dans les écoles d'envisager une plateforme opérationnelle, pérenne, cofinancée par la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles? C'est une question que le collectif se pose et qui me semble particulièrement pertinente.

Le collectif s'interroge également sur l'objectif poursuivi, à savoir un changement du système alimentaire et une offre qualitative, pérenne et accessible, voire solidaire. Les écoles sont-elles en mesure d'effectuer ce changement seules sans soutien pérenne et sans aide opérationnelle? Ne faudrait-il pas prévoir cette transformation de manière progressive et sur la durée?

Le collectif a soulevé d'autres préoccupations dont il vous a fait part et qu'il a également adressées au ministre Daerden, sans avoir reçu de réponse ni de vous ni de lui. Avez-vous rencontré les membres de ce collectif ou comptez-vous les

rencontrer prochainement? Pensez-vous donner une suite favorable à leur demande? Je peux témoigner du travail exceptionnel qu'ils ont mené dans ma commune, raison pour laquelle je relaie d'autant plus volontiers leurs préoccupations.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Comme le mentionne l'avis n° 3 du Groupe central du Pacte pour un enseignement d'excellence, les écoles diffèrent fortement selon leur taille, leur environnement, le niveau socioéconomique de leurs élèves et les problèmes auxquels elles sont confrontées. Les réformes du Pacte pour un enseignement d'excellence ont précisément pour but d'augmenter l'autonomie des équipes éducatives afin de leur permettre d'adapter leur approche aux contraintes spécifiques qu'elles rencontrent.

Les appels à projets de l'enseignement relèvent de ce mécanisme. En effet, ces dispositifs visent à sensibiliser ou à répondre à des problématiques particulières en apportant un soutien financier à des écoles. Ces écoles pourront alors nouer des partenariats avec des opérateurs extérieurs de leur choix; elles peuvent définir le contenu de leur projet en toute liberté pour autant qu'il s'inscrive dans le cadre posé par les circulaires. C'est par ce biais que sont rendues possibles les mises en projet de thématiques telles que la démocratie scolaire, la lutte contre l'échec scolaire, la lutte contre les assuétudes, l'amélioration du bien-être à l'école, etc.

L'évaluation de l'appel à projets relatif à une alimentation saine vient de débiter. Elle devra notamment permettre d'analyser le fonctionnement de cet appel à projets, de déterminer les articulations à créer avec les initiatives d'autres niveaux de pouvoir, de définir la temporalité de ces projets, etc. S'il apparaît que d'autres modes d'organisation sont plus efficaces, il me semble évident de les favoriser. Enfin, cette évaluation intégrera bien entendu des associations telles que le Collectif de développement des cantines durables, qui fait partie des opérateurs historiques de cet appel à projets.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, j'entends qu'une évaluation est lancée. Je suis impatient de prendre connaissance des résultats de l'évaluation en cours. Je comprends évidemment certaines des raisons pour lesquelles vous travaillez sur la base d'appels à projets. Je n'ai pas eu réponse à toutes mes questions, notamment sur vos intentions de rencontrer les membres de ce collectif.

13.9 Question de Mme Jacqueline Galant, intitulée «Conseils de participation»

Mme Jacqueline Galant (MR). – Les écoles sont tenues de constituer des conseils de participation. Cette instance de concertation réunit une série de partenaires internes et externes aux écoles et vise à améliorer la vie scolaire au sein des établissements. Par expérience, recruter des partenaires est souvent compliqué,

surtout dans les petites communes. Si la constitution de ces conseils est impérative, n'est-il pas envisageable d'en créer un qui soit identique pour plusieurs petites implantations dépendant du même pouvoir organisateur, peu importe le nombre d'implantations qu'il organise? Pour le bon fonctionnement, ne vaut-il pas mieux compter sur un conseil bien structuré que sur plusieurs qui comptent dans leurs rangs des personnes peu investies dans leur mission? Des assouplissements sont-ils envisageables pour les petites communes?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Le conseil de participation est la seule instance de concertation qui permet de réunir tous les acteurs et partenaires de la communauté éducative. Il est un lieu d'échange, de consultation et de réflexion qui porte sur la vie quotidienne à l'école dans toutes ses dimensions, ainsi qu'un lieu de construction de projets dans des domaines divers. Par ailleurs, un certain nombre de procédures requièrent expressément sa consultation. En bref, il s'agit d'un véritable levier à utiliser pour améliorer la vie scolaire. La situation que vous décrivez est précisément visée par l'article 1.5.3-1 du décret portant les livres 1^{er} et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun. Cette dérogation est donc bien possible pour les regroupements d'établissements scolaires. Les modalités concrètes en sont décrites dans la circulaire 7014 datée du 28 février 2019.

Mme Jacqueline Galant (MR). – Je vous remercie d'avoir indiqué que cette dérogation était possible. Un courrier officiel vous avait été envoyé par l'administration communale, car il est vrai que les petites communes ont du mal à trouver des personnes issues du monde culturel, économique ou social désireuses de s'investir dans ce type de structure. Pour une parfaite concertation, il est donc préférable qu'un seul conseil soit organisé et qu'il soit à la fois actif et réactif.

13.10 Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Accompagnement personnalisé des élèves»

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Le 14 septembre 2021, Madame la Ministre, je vous interrogeais une nouvelle fois concernant le dispositif d'accompagnement personnalisé des élèves prévu par le Pacte pour un enseignement d'excellence. Vous me répondiez que les deux expériences pilotes dans l'enseignement fondamental et dans l'enseignement secondaire avaient été maintenues malgré la crise sanitaire. Vous annonciez un rapport d'évaluation final de l'expérience pilote dans l'enseignement fondamental en octobre 2021 et de celle dans l'enseignement secondaire en janvier 2022. Ces évaluations visent à adapter et à affiner les modalités d'organisation de l'accompagnement personnalisé qui devrait entrer en vigueur progressivement de manière structurelle en septembre 2022, avec l'entrée des premières et deuxième années primaires dans le tronc commun.

Disposez-vous désormais des deux rapports finaux relatifs à ces expériences pilotes, tant pour l'enseignement fondamental que pour l'enseignement secondaire? Quelles en sont les principales conclusions? Devrez-vous procéder à certains ajustements des modalités initialement prévues? Dans l'affirmative, lesquels? Le gouvernement s'est-il déjà penché sur la rédaction d'un projet de décret relatif aux dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé? L'entrée en vigueur de ce dispositif est-elle toujours prévue pour la rentrée de septembre 2022? Comment ce futur dispositif sera-t-il concrètement organisé? Quels élèves y auront accès? Combien de périodes seront-elles octroyées et sur quelle base? Une articulation existera-t-elle avec le dossier d'accompagnement de l'élève (DAccE)? Dans l'affirmative, laquelle?

Par ailleurs, en réunion de commission du 26 octobre 2021, je vous ai interrogée sur la volonté du gouvernement, inscrite dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), d'une part, de «proposer aux élèves une heure d'étude dirigée gratuite» et, d'autre part, de «soutenir le développement d'activités de soutien scolaire de qualité». Je pense notamment au projet «Alloprof». Vous m'aviez précisé que, pour la prochaine année scolaire, le gouvernement avait récemment fait le choix de développer en priorité l'accompagnement personnalisé, d'en observer ses effets à moyen terme dans la lutte contre les inégalités et de postposer ainsi l'exploration approfondie des deux mécanismes de soutien scolaire et d'étude dirigée pour éviter de développer des dispositifs concurrents qui ne viseraient pas les mêmes objectifs.

Je souhaiterais en savoir plus sur l'étude de faisabilité réalisée récemment par l'Administration générale de l'enseignement (AGE) sur le projet «Alloprof» prévu par la résolution du 5 février 2019 visant à créer un service d'aide aux devoirs et de soutien scolaire par téléphone et internet pour les élèves des enseignements primaire et secondaire. Vous précisiez, en juillet dernier, que l'AGE avait produit une synthèse des travaux menés par un groupe de travail spécifiquement créé à cet effet. Vous aviez toutefois ajouté que cette synthèse comportait des propositions, mais surtout de nombreuses questions. Pourriez-vous communiquer une copie de cette étude de faisabilité réalisée par l'AGE? Quelles sont les propositions et les questions qui en ressortent?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Je dispose aujourd'hui du rapport final d'évaluation de l'expérience pilote réalisée dans l'enseignement fondamental. Je recevrai celui de l'expérience pilote dans l'enseignement secondaire à la fin de ce mois. Les premières conclusions révèlent le développement encourageant de pratiques innovantes en matière de différenciations pédagogiques, et ce, au service de la réussite de tous les élèves. Une telle dynamique repose sur un accompagnement au changement et sur la constitution d'éléments contextuels favorables en matière de représentations conceptuelles, de stabilité des membres du personnel, de collaborations renforcées au sein des équipes éducatives ou encore d'organisation de temps de réflexivité.

La rédaction du cadre décretaal nécessaire au déploiement de dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé à partir des premières et deuxièmes années primaires, dès septembre 2022, repose sur l'expérience acquise tout au long des expériences pilotes menées depuis 2019. Ces dernières ont guidé les propositions de modalités d'octroi de périodes supplémentaires spécifiques que je soumettrai prochainement au gouvernement. Vous comprendrez que je lui réserve à ce stade la teneur du dispositif. Un plan d'information, de formation et d'outillage est également inscrit à l'ordre du jour des travaux de mon administration.

Une articulation des dispositifs d'accompagnement personnalisé avec le DAccE est prévue à travers l'approche évolutive dans la prise en charge précoce et différenciée des difficultés d'apprentissage ainsi que dans la mise en œuvre de l'évaluation et de l'ajustement des réponses à apporter aux difficultés propres à chaque élève. Cette articulation permettra de donner toute son amplitude au dispositif d'accompagnement personnalisé, mais elle n'est pas une condition sine qua non de sa mise en œuvre.

L'étude de faisabilité sur la création d'un service d'aide aux devoirs et de soutien scolaire par téléphone et internet met en évidence la difficulté d'articuler les différents dispositifs d'aide et de soutien existants et futurs. Elle révèle aussi la nécessité d'une coordination avec les différents interlocuteurs déjà actifs dans ce domaine, en particulier les écoles de devoirs (EDD). L'accessibilité du dispositif envisagé auprès des familles les plus précarisées ou ne maîtrisant pas la langue d'enseignement pose aussi question. Qu'il se déploie selon des modalités synchrones ou asynchrones, un service d'aide aux devoirs et de soutien scolaire nécessite la mobilisation d'importantes ressources techniques, humaines et financières. À ce stade, cette piste n'a pas été suivie par le gouvernement.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Il me semble sage de garder le projet «Allo-prof» dans les cartons et de donner la priorité au dispositif d'accompagnement personnalisé des élèves, conformément au Pacte. Ce dispositif est d'autant plus essentiel dans le contexte actuel de crise sanitaire. Il sera mis en œuvre sur la base des moyens que vous avez octroyés, mais de manière pérenne. Le tronc commun, l'accompagnement personnalisé, le DAccE et le carnet de bord de l'élève sont intrinsèquement liés entre eux et ils doivent être vus comme un tout. Il serait logique que toutes ces mesures entrent en vigueur au même moment, en septembre 2022.

13.11 Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Évaluation du décret du 9 juillet 2020 portant diverses dispositions en matière d'enseignement obligatoire relatives à l'abaissement à cinq ans de l'âge du début de l'obligation scolaire en ce qui concerne l'organisation des cours de religion et de morale en troisième maternelle»

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Le 9 juillet 2020, le Parlement a adopté le décret portant diverses dispositions en matière d'enseignement obligatoire relatives à l'abaissement à cinq ans de l'âge du début de l'obligation scolaire. Ce décret est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2020. Pour rappel, l'allongement de la période d'obligation scolaire a des conséquences sur les obligations constitutionnelles à charge des Communautés, notamment sur le droit à l'enseignement confessionnel ou non confessionnel sur la base de l'article 24 de la Constitution.

Après avis du Conseil d'État, une solution a été retenue pour les écoles de l'enseignement officiel: les cours de religion ou de morale sont possibles pour les élèves de troisième année maternelle, à la demande des parents. Si l'implantation dans laquelle l'enfant est inscrit ou dans laquelle les parents prévoient de l'inscrire en troisième année maternelle ne permet pas de suivre l'enseignement du cours de religion ou de morale choisi avec les élèves de première ou deuxième année primaire dans la même enceinte, l'administration leur fournit sur demande une liste d'écoles permettant de suivre le cours de leur choix et se situant à une distance raisonnable de leur domicile. Je rappelle que cette solution pragmatique entend trouver l'équilibre entre, d'une part, les contraintes organisationnelles et financières représentées par l'organisation de ces cours, qui doivent désormais être offerts dès la troisième année de maternelle, et, d'autre part, la liberté de choix laissée aux parents.

Le décret prévoit expressément une évaluation annuelle par le gouvernement «des demandes introduites, selon leur type» dans les deux hypothèses que j'ai évoquées et «des solutions qui ont pu être proposées aux parents» dans la seconde hypothèse, et ce, pour en faire rapport au Parlement chaque année. Par ailleurs, le décret prévoit que les écoles libres non confessionnelles peuvent proposer ou non les modalités prévues pour l'enseignement officiel. Si elles le décident, elles doivent démontrer, à la demande du gouvernement, de quelle manière elles apportent aux élèves concernés l'éducation religieuse ou morale à laquelle ils ont droit à charge de la Communauté.

En réunion du 16 novembre dernier, vous précisiez, Madame la Ministre, qu'il n'y avait pas encore eu d'évaluation du décret à ce jour et que les chiffres nécessaires ne vous avaient pas été communiqués dans les temps impartis. Je m'en suis étonnée puisque cette évaluation annuelle est expressément prévue par le décret. Votre gouvernement a-t-il à présent procédé à l'évaluation annuelle? Dans l'affirmative, pourriez-vous nous en présenter les résultats? Dans la négative, quand cette évaluation sera-t-elle réalisée?

En ce qui concerne l'enseignement officiel, pourriez-vous nous préciser le nombre actualisé d'élèves de troisième année maternelle inscrits par leurs parents lors de l'année scolaire 2020-2021 à des cours de religion ou de morale non confessionnelle, en distinguant le nombre d'inscrits pour chaque religion et pour le cours de morale? Combien de ces élèves ont pu suivre ces cours au sein de leur établissement, dans l'enseignement primaire? Combien ont-ils fait la demande à l'administration pour suivre ces cours dans un autre établissement? Les solutions telles que prévu par le décret ont-elles été trouvées pour ces élèves? L'information des parents paraît-elle assurée correctement?

En ce qui concerne l'enseignement libre non confessionnel, combien d'écoles ont-elles opté pour les mêmes modalités que dans l'enseignement officiel? Dans ce cas, pourriez-vous m'apporter les mêmes précisions que celles demandées concernant l'enseignement officiel? Combien d'écoles ont-elles opté pour d'autres modalités? Quelles sont ces dernières? Par ailleurs, disposez-vous déjà des chiffres, cette fois pour la présente année scolaire? Enfin, quels impacts budgétaires cette réforme a-t-elle eus puisque davantage d'élèves suivent les cours de religion et de morale?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Pour l'année scolaire 2020-2021, sur 24 552 enfants régulièrement inscrits en troisième année maternelle le 30 septembre 2020 dans des établissements qui ne ressortent pas de l'enseignement libre confessionnel, 22 937 ne se sont inscrits dans aucun des cours philosophiques, 543 suivaient le cours de morale, 631 celui de religion catholique, 377 celui de religion islamique, 34 celui de religion israélite, 2 celui de religion orthodoxe et 28 celui de religion protestante. Pour l'année 2021-2022, sur les 24 262 enfants régulièrement inscrits en troisième année maternelle le 30 septembre 2021 dans des établissements qui ne ressortent pas de l'enseignement libre confessionnel, 22 614 ne sont inscrits dans aucun des cours philosophiques, 543 suivaient le cours de morale, 728 celui de religion catholique, 329 celui de religion islamique, 1 celui de religion israélite, 19 celui de religion orthodoxe et 28 celui de religion protestante.

A priori, tous ces élèves peuvent suivre ces cours au sein de leur établissement, dans l'enseignement primaire. L'administration n'a pas reçu de signalement de parents quant à l'absence de cours de religion ou de morale alors que le choix de le suivre avait été posé pour leur enfant. L'administration n'a reçu aucune demande de parents pour que leur enfant puisse suivre un cours de religion ou de morale dans un autre établissement.

S'assurant de l'information aux parents conformément à la circulaire 8096 du 10 mai 2021, les écoles étaient tenues d'informer les parents des élèves régulièrement inscrits en deuxième année maternelle réputés poursuivre leur troisième année dans la même école de la possibilité de suivre un cours de religion ou de morale non confessionnelle en troisième année. La communication aux parents

des informations devait avoir lieu durant la première quinzaine du mois de mai. Pour les parents inscrivant leur enfant pour la première fois en troisième année maternelle en cours d'année, la direction les informe au moment de l'inscription.

En application de la circulaire précitée, les modalités de communication ont été laissées à l'appréciation des directions. Là encore, nous n'avons pas eu de retour particulier. Les données dont l'administration dispose quant au nombre d'élèves de troisième année maternelle inscrits à un cours philosophique montrent des variations importantes d'une école à l'autre. Dans certaines, tous les élèves de troisième année ont été inscrits par leurs parents à un cours de religion ou de morale non confessionnelle alors que, dans d'autres établissements, au contraire, seuls un ou deux élèves y ont été inscrits. Ces variations découlent probablement des modes de communication différents d'une école à l'autre.

Dans l'enseignement fondamental ordinaire, seules quatre écoles de l'enseignement libre non confessionnel offrent le choix entre l'ensemble des cours philosophiques. Dans ces établissements, selon les chiffres disponibles, aucun élève de troisième année maternelle n'a pour autant été inscrit à un cours de religion ou de morale non confessionnelle au mois de septembre 2021.

Quant à l'impact budgétaire, pour cette année scolaire 2021-2022, il est estimé à 267 250 euros.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre, je ne manquerai pas de comparer les chiffres que vous avez fournis, et ce, pour assurer le suivi des travaux que nous avons menés au sein du groupe de travail sur l'éducation à la philosophie et la citoyenneté qui abordait aussi la fréquentation des cours de religion et de morale.

En ce qui concerne l'information aux parents, il est vrai que nous avons donné toute latitude aux directions. Cette liberté est importante, mais quelque chose cloche: dans certains établissements, tous les enfants suivent les cours alors que, dans d'autres, ce n'est le cas que pour très peu, voire pour aucun élève. Pour rencontrer régulièrement des directeurs, je sais que certains, en raison de contraintes organisationnelles, tentent de dissuader les parents ou de dissimuler l'information afin d'éviter de devoir organiser les cours. Cependant, tous les enfants concernés ont le droit de suivre ces derniers.

13.12 Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «Soutien d'initiatives d'inclusion»

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, la création d'un système scolaire plus inclusif est l'une de vos grandes priorités. Le 24 janvier dernier, le journal «*Le Soir*» consacrait un article à une initiative de l'ASBL Puzzle, qui prévoit l'ouverture, au printemps prochain à Tubize, d'une école maternelle inclusive ouverte à tout type de handicap. Au sein de cette structure, tous les enfants apprendront dans le même environnement scolaire, avec des

infrastructures, des méthodes, du matériel pédagogique et une politique adaptée à tous les élèves, qu'ils aient des besoins spécifiques ou non, qu'ils soient ordinaires ou extraordinaires. Outre l'école, le projet prévoit également une crèche inclusive, une plaine de jeux et un espace de formation sur l'inclusion, ouvert aussi aux parents et aux familles qui souhaitent parler de leur expérience ou simplement se sentir soutenus.

L'idée d'un espace pluriel vient de l'expérience personnelle de la fondatrice, Lou Garagnani, qui a rencontré de nombreuses difficultés pour permettre à Ayden, son deuxième enfant, d'intégrer un milieu d'accueil adapté et une structure scolaire enrichissante. J'ai eu des contacts avec elle, et elle confirme l'explosion du nombre de demandes pour une place dans son école, de la part de parents d'enfants à besoins spécifiques ou non. Les parents sont séduits par le projet qui accueille la différence et ouvre à la tolérance, à l'empathie, à l'éveil des sens ou encore à l'estime de soi... Lou Garagnani ajoute que les parents sont intéressés par la proximité d'une école inclusive, certains devant parfois faire plus d'une heure de route pour trouver une structure appropriée.

Vous encouragez l'ouverture d'implantations ou de classes à visée inclusive. Vous en soutenez d'ailleurs déjà 26 à ce jour. Le projet de l'ASBL Puzzle remplit-il les critères permettant un soutien financier ou administratif de la Fédération Wallonie-Bruxelles? La réforme des pôles territoriaux et de l'enseignement spécialisé, comme prévu par le chantier n° 14 du Pacte pour un enseignement d'excellence, répondra-t-elle à cette demande?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Monsieur le Député, j'ai pris connaissance de l'article auquel vous faites référence. Je voudrais d'emblée y apporter quelques nuances. D'une part, les élèves à besoins spécifiques ne doivent plus être orientés vers l'enseignement spécialisé pour bénéficier d'un accompagnement. Un diagnostic identifiant leurs besoins devra être posé afin que l'école d'enseignement ordinaire puisse faire appel, le cas échéant, au pôle territorial avec lequel elle coopère afin de mettre en œuvre l'accompagnement de l'élève selon un protocole d'aménagements raisonnables. D'autre part, le dispositif de l'intégration est désormais réservé aux élèves dont le parcours dans l'enseignement spécialisé est une réalité.

En ce qui concerne l'accès aux subventions, les nouvelles écoles doivent respecter une série de conditions. En outre, la date limite pour introduire un dossier est fixée au 1^{er} décembre de l'année scolaire précédente. À ce jour, l'administration n'a reçu aucune demande de la part de l'école concernée.

Les classes et les implantations à visée inclusive sont l'une des réponses que la Fédération Wallonie-Bruxelles apporte pour permettre à des élèves en situation de handicap intellectuel et – ou – porteur d'autisme d'évoluer dans un environnement scolaire ordinaire. Toutefois, de telles structures sont organisées par l'enseignement spécialisé de type 2 ou de type 3. Le nombre de classes en ques-

tion, qui était de 17 en début de législature, est passé à 26 à l'heure actuelle. De plus, différents développements sont encore programmés.

M. Nicolas Janssen (MR). – Merci pour vos précisions, Madame la Ministre. Je ne manquerai pas de les relayer aux personnes concernées.

13.13 Question de Mme Delphine Chabbert, intitulée «Communication autour du Pacte pour un enseignement d'excellence»

Mme Delphine Chabbert (PS). – Madame la Ministre, en décembre, vous aviez promis d'apporter plus d'éléments concernant la communication sur le Pacte pour un enseignement d'excellence et, en particulier, sur son volet participatif. Vous aviez déclaré que les dispositifs de communication proposés seraient destinés aux parents, aux membres du personnel éducatif et aux élèves. Ces derniers seraient consultés, entre autres, à travers un nouvel organe représentatif des élèves à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous aviez indiqué par ailleurs que le programme 2021-2022 était en cours de préparation et devait démarrer en février 2022. L'opérateur externe en méthode d'intelligence collective devait également être attribué ce mois-ci. S'agissant de la communication sur le Pacte d'un enseignement d'excellence, vous aviez annoncé qu'un consultant avait été sélectionné sur la base d'un marché public de services pour bénéficier d'une expertise stratégique en communication.

Le chantier du Pacte pour un enseignement d'excellence est de grande ampleur, y compris dans la durée. Outre la consultation régulière des acteurs du système éducatif, il est important de travailler à l'adhésion du plus grand nombre à la philosophie de ce Pacte. En effet, ce dispositif est une transformation structurelle de notre système d'enseignement et a des implications dans la société entière, comme en témoignent certains dossiers emblématiques. Les efforts de communication sont essentiels pour encourager l'adhésion aux objectifs du Pacte, qui sont de réduire les inégalités sociales et d'améliorer le climat scolaire.

Le plan stratégique de communication est-il finalisé et approuvé? Quelles sont les actions de communication prévues pour cette année 2021-2022? L'opérateur externe en méthode d'intelligence collective a-t-il été recruté? Dans l'affirmative, quels ont été les critères de recrutement? Quels acteurs ont-ils été consultés pour définir ce plan de communication? Enfin, des actions de communication grand public sont-elles prévues, à travers les grands médias ou les réseaux sociaux utilisés par les élèves?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Le Pacte pour un enseignement d'excellence est aujourd'hui un nom connu et identifiable. En revanche, les objectifs qu'il poursuit et les bénéfices qu'il permettra d'apporter aux membres du personnel, aux élèves et aux familles restent trop souvent méconnus. Il est donc primordial et urgent d'informer le public de façon simple et claire sur ce programme de réforme de grande ampleur.

À cet égard, un prestataire externe a bien été sélectionné pour établir un plan de communication stratégique et opérationnel sur le Pacte pour un enseignement d'excellence. En l'occurrence, l'agence de communication Gosselin & de Walque a été sélectionnée sur la base d'un marché public de service lancé par notre administration. Le plan stratégique de communication a été finalisé. Son élaboration nécessitait de consulter un maximum d'acteurs de terrain. Ainsi, à la fin de l'année 2021, plus d'une dizaine d'entretiens bilatéraux ont été menés avec les pouvoirs organisateurs, les syndicats et les associations de parents, qui ont pu exprimer leur vision du Pacte pour un enseignement d'excellence, leurs attentes et leurs besoins. Ces entretiens furent riches d'enseignements et les suggestions des participants ont été intégrées à la rédaction de la stratégie de communication. En effet, pour que la confiance et l'engagement apparaissent, tous les acteurs doivent se sentir entendus et reconnus.

La mise en œuvre du plan de communication opérationnel comprend notamment un planning à court, moyen et long termes et débutera dans les prochaines semaines. Elle tient compte du calendrier des réformes prévues actuellement pour déterminer une logique de priorité. La réforme des pôles territoriaux, la réforme des rythmes scolaires et le tronc commun constitueront les premiers thèmes de travail. Au fur et à mesure suivront les communications sur tous les autres chantiers. Les principaux publics cibles ont également été déterminés. Il s'agit en premier lieu de tous les acteurs de l'enseignement: les membres du personnel, les parents et les élèves. Il s'agit aussi du grand public, mais encore des ASBL et des initiatives citoyennes actives dans le secteur de l'enseignement, des acteurs des mondes économique, culturel, sportif, etc. Ces publics requièrent des méthodes de communication différentes; certains éléments de communication seront donc adaptés en fonction des attentes de chacun. Des actions destinées au grand public sont évidemment prévues; les réseaux sociaux feront partie intégrante des médias utilisés.

Mme Delphine Chabbert (PS). – Votre réponse me ravit, Madame la Ministre. Le prestataire a été recruté, le plan stratégique de communication a été élaboré et les premières actions de communication seront lancées dans peu de temps. Elles aborderont des sujets importants; ceux-ci sont souvent évoqués dans certains médias, mais il s'agit souvent de médias spécialisés et donc assez peu répandus. Quoi qu'il en soit, les pôles territoriaux, les rythmes scolaires et le tronc commun constituent des sujets essentiels. Il est important que cette stratégie de communication soit construite en collaboration avec les acteurs du système éducatif, car ils en seront les premiers diffuseurs. Il faut travailler à l'adhésion des jeunes.

13.14 Question de Mme Delphine Chabbert, intitulée «Évaluation des moyens supplémentaires dans l'enseignement primaire pour un soutien pédagogique et éducatif ciblé et axé sur la santé mentale des élèves»

Mme Delphine Chabbert (PS). – Je reviens sur le Pacte pour un enseignement d'excellence sous l'angle plus précis de la remédiation et du soutien scolaire. Certaines mesures du Pacte visent à réduire le redoublement, à lutter contre le décrochage et à renforcer le bien-être des élèves à l'école. Demain, le rapport relatif à la santé mentale des jeunes et établi par une réunion conjointe des commissions du Parlement sera présenté en séance plénière. Certaines des mesures du Pacte font d'ailleurs écho à ce rapport.

Parmi les mesures, reprises dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), figure notamment la nécessité de «réformer les centres psycho-médico-sociaux (PMS), en particulier les procédures d'orientation (notamment de et vers l'enseignement spécialisé) afin d'offrir un meilleur soutien aux élèves dans toutes les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles». Dans le même esprit, le rapport relatif à la santé mentale des jeunes comporte plusieurs demandes au gouvernement: il s'agit d'«éviter que l'école soit «un facteur de stress supplémentaire», par exemple en minimisant la pression lors des interrogations, des contrôles et des examens, en menant des recherches en éducation ou des recherches-actions, par exemple sur l'évaluation du «groupe classe» ou sur l'évaluation continue, en [Fédération Wallonie-Bruxelles], au regard de ce qui se fait dans d'autres pays, et en étudiant les effets en termes de renforcement du travail d'équipe, de coopération et de cohésion, en promouvant des outils issus de pédagogies actives et/ou participatives».

Ce rapport vient à peine d'être publié. Madame la Ministre, nous vous laisserons bien entendu le temps d'en prendre connaissance et de consulter votre cabinet, votre administration, vos collègues du gouvernement et les acteurs éducatifs sur les suites à donner à ce document.

En décembre 2021, le gouvernement a instauré un dispositif exceptionnel de soutien pédagogique, éducatif et psychosocial, ciblé et renforcé. Ce dispositif vise à «soutenir prioritairement les élèves qui présentent des difficultés d'apprentissage» et à «soutenir la santé mentale et le bien-être des élèves dans un climat scolaire serein et bienveillant». Force est de constater que ces mesures sont prolongées! C'est une excellente nouvelle! Ce dispositif exceptionnel s'adresse aux élèves de primaire et vient compléter les mesures déjà prises auparavant pour soutenir les élèves du secondaire.

Disposez-vous déjà d'une évaluation du dispositif déployé dans l'enseignement secondaire? Combien d'écoles en ont bénéficié? Quel type de soutien prévoit-il? Quel rôle les centres PMS joueront-ils dans la mise en œuvre du dispositif de soutien pédagogique, éducatif et psychosocial auprès des élèves de l'enseignement primaire? Qu'en est-il de la concertation avec la ministre de la

Santé, Mme Linard, sur le volet de la santé et de la prévention? Quels types d'activités de soutien scolaire sont-ils prévus pour les élèves qui ont des difficultés d'apprentissage? Ce dispositif implique-t-il l'engagement de nouveaux professionnels dans l'enseignement primaire? Si oui, quels sont les profils visés? Et pour quelle période?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Le dispositif que vous évoquez, Madame la Députée, est strictement soumis aux mêmes conditions que celles prévues lors de la première période d'octroi de périodes affectées au soutien pédagogique et éducatif. Pour rappel, ces moyens doivent permettre aux écoles de déployer un dispositif exceptionnel de soutien pédagogique et/ou éducatif, ciblé et renforcé. Ce dispositif doit répondre à l'un des trois objectifs suivants: soutenir prioritairement des élèves qui présentent des difficultés d'apprentissage dans l'acquisition de savoirs de base; soutenir la santé mentale et le bien-être des élèves dans un climat scolaire serein et bienveillant; lutter contre le décrochage scolaire.

S'agissant des actions à développer ou encore du public cible à viser, les modalités d'opérationnalisation de ce dispositif et l'affectation des périodes sont laissées au libre choix des établissements. Autrement dit, à condition que les activités visent l'un des trois objectifs mentionnés, tous les types d'activités de soutien scolaire ou de soutien du bien-être sont couverts. Ce faisant, le dispositif répond à une demande de souplesse formulée par les acteurs institutionnels de l'enseignement, car les difficultés ne sont en effet pas les mêmes d'un établissement à l'autre.

Les périodes peuvent être octroyées à plusieurs types de profil: le personnel enseignant; le personnel paramédical; le personnel social; le personnel psychologique; le personnel auxiliaire d'éducation. Concernant les profils, nous avons là encore voulu accorder toute la souplesse nécessaire.

Les premiers éléments d'évaluation du dispositif précédent nous sont parvenus, mais ils sont encore incomplets dans la mesure où ils n'abordent pas la manière dont ont été utilisées les périodes. Il convient de souligner que de temps en temps – cela a notamment été le cas dans la quatrième et la cinquième vague – ces périodes ont été utilisées pour faire des remplacements. Par conséquent, malheureusement, le dispositif a quelque peu raté sa cible. Cependant, il a servi à prévenir des ruptures d'apprentissage supplémentaires. Ces périodes n'ont donc pas été inutiles, même si elles n'ont pas toujours été utilisées conformément aux objectifs visés. Nous en saurons plus au fur et à mesure que nous recevrons des évaluations plus complètes du dispositif.

Mme Delphine Chabbert (PS). – Je vous remercie pour votre réponse, Madame la Ministre. Le nouveau dispositif s'inscrit bien dans la continuité du précédent. C'est important, car les écoles sont demandeuses d'une certaine continuité.

Concernant l'évaluation, j'ai bien noté qu'il était encore un peu tôt pour voir comment ont été consommés ces budgets et quels ont été les effets de ces mesures. Je partage votre avis sur le fait de proposer des dispositifs qui soient souples et qui permettent à chaque établissement de choisir les mesures qui correspondent à ses propres besoins. Par contre, il convient d'être clair et ferme sur les objectifs qui doivent être identiques pour tous les établissements: garantir à chaque élève un climat de bien-être et proposer des solutions adaptées si l'élève est en difficulté d'apprentissage ou doit faire face à des difficultés d'ordre personnel, relevant de la santé mentale ou psychologique. Ces objectifs fondamentaux, qui préexistaient à la crise sanitaire, doivent être notre priorité.

(M. Soiresse Njall, vice-président, prend la présidence)

13.15 Question de Mme Latifa Gahouchi, intitulée «Dommages collatéraux de la crise sanitaire: moins d'élèves dans les écoles techniques et professionnelles»

Mme Latifa Gahouchi (PS). – Depuis deux ans, la crise sanitaire a eu un impact majeur et indiscutable sur l'organisation des cours au sein de notre Fédération. Si les sections qualifiantes et professionnelles souffrent depuis longtemps d'un déficit d'image, elles subissent désormais les dommages collatéraux de la crise sanitaire à la fois en matière d'orientation et de flux d'élèves. Assez clairement, l'édition 2021 des *«Indicateurs de l'enseignement»* montre que le taux d'inscription dans l'enseignement de qualification est plus bas que lors des années antérieures à la crise sanitaire.

Au cours des années précédentes, il a été demandé aux conseils de classe de fin d'année de faire preuve d'indulgence et de tenir compte des difficultés d'apprentissage des élèves confrontés à l'enseignement en distanciel ou privés d'école par des quarantaines, des fermetures de classe ou d'établissement scolaire. La conséquence directe de cette attitude bienveillante est patente: entre l'année scolaire 2019-2020 et l'année 2020-2021, le taux de redoublement dans le secondaire ordinaire a baissé de moitié, passant de 13,7 à 6,2 %.

En matière d'orientation, le redoublement qui se produit dans l'enseignement général alimente en partie l'enseignement technique et professionnel. C'est l'une des dynamiques actuellement à l'œuvre dans notre enseignement. Or, faute de temps consacré aux projets d'orientation dans les écoles, des élèves qui auraient pu être réorientés vers une autre forme d'enseignement ont poursuivi leur parcours dans l'enseignement général. Par conséquent, enregistrant jusque-là de nouveaux flux d'élèves, des sections techniques et professionnelles ont constaté que leur taux de fréquentation chutait anormalement.

Après avoir pris la température auprès de quelques écoles de notre Fédération, force m'est de constater que si certaines sections font le plein d'élèves en temps de crise sanitaire et y trouvent même un bonus inespéré, d'autres souffrent davantage et pourraient voir leur avenir menacé, avec un risque de perte

d'emplois. Madame la Ministre, quelles sont les sections dont le taux de fréquentation a le plus baissé par rapport aux années d'avant-pandémie de la Covid-19?

Par ailleurs, le gel du capital nombre total de périodes professeurs (NTPP) utilisées jusqu'ici pour aider les écoles a-t-il été suffisant pour, d'une part, maintenir à flot les sections fragilisées par la crise et, d'autre part, garantir la stabilité des équipes pédagogiques? Ce gel pourrait-il être reconduit pour contrer la menace pesant sur les sections les plus fragiles? Avec quels moyens supplémentaires pourriez-vous épauler les équipes éducatives, parfois accaparées par toute l'attention que la crise sanitaire requiert, dans le travail d'orientation de leurs élèves?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, les populations certifiées au 15 janvier 2022 ne sont évidemment pas encore disponibles, mais je peux cependant déjà vous donner un aperçu des populations scolaires de l'enseignement qualifiant depuis 2018. Entre les années scolaires 2018-2019 et 2019-2020, l'augmentation des effectifs a été de l'ordre de 2 %. Ensuite, cette tendance s'inverse et fait place à une très légère baisse, de l'ordre de 1 % entre les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021. Les variations au sein des différents secteurs sont très faibles, avec une légère tendance à l'augmentation du nombre d'élèves dans les options relevant de l'agronomie, de l'industrie et des arts appliqués, et, au contraire, une légère tendance à la diminution pour les secteurs de la construction, de l'hôtellerie-alimentation et des sciences appliquées.

Par ailleurs, aucun gel transversal du NTPP n'a été consenti au sein de l'enseignement qualifiant. À titre exceptionnel, le gouvernement a seulement approuvé la suspension temporaire, pour l'année 2020-2021, des baisses du taux d'encadrement qui auraient été théoriquement induites par le comptage au 1^{er} octobre 2020. Dans la pratique, la mesure n'a concerné que sept ou huit écoles qui subissaient une diminution de plus de 10 % de leur population scolaire. Cette mesure n'a pas été reconduite à la rentrée 2021 pour laquelle les chiffres du comptage au 15 janvier 2021 ont été appliqués.

Néanmoins, le Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire ordinaire a mis en œuvre un groupe de travail «Monitoring de l'enseignement qualifiant» auquel mon cabinet participe. Jusqu'à présent, ses travaux n'ont pas mis en avant de difficultés particulières.

Concernant le soutien aux enseignants vis-à-vis de leur rôle dans l'orientation des élèves, j'ai invité les équipes éducatives à renforcer le travail de collaboration avec les centres PMS. Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, les équipes des centres PMS ont en effet été renforcées grâce à des moyens supplémentaires. Par conséquent, leur travail sur l'orientation a pu être amplifié avec l'aide d'autres partenaires locaux et du secteur parascolaire.

Par ailleurs, j'entends souligner le travail en cours au sein de mon cabinet pour favoriser les synergies entre les écoles et les cités des métiers avec les autres partenaires actifs dans l'orientation scolaire tels que, par exemple, le FOREM, avec le projet «Les métiers vont à l'école», ou encore les missions locales à Bruxelles actives dans le programme «Jeunes, école, emploi, tout un programme» (JEEP!). Toutes ces discussions sont organisées dans le cadre de dispositifs d'orientation tout au long de la vie et ont déjà des répercussions concrètes avec, par exemple, l'engagement de personnel affecté à l'accueil des élèves de l'enseignement obligatoire au sein des cités des métiers.

Mme Latifa Gahouchi (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses rassurantes. Nous savons tous que l'enseignement technique et professionnel a mauvaise réputation. Or nous sommes convaincus que c'est un enseignement de qualité qui peut devenir un enseignement d'excellence.

J'avais également l'intention d'évoquer le travail réalisé par les cités des métiers. À Charleroi, la cité des métiers joue un rôle de pionnier. Une telle structure est essentielle pour permettre au bassin de vie de Charleroi d'orienter les élèves et de les outiller afin de leur donner un cursus avec des perspectives d'emploi. Je fonde beaucoup d'espoir sur elle. Par ailleurs, je rencontre régulièrement des directeurs d'école de Charleroi qui sont très actifs dans ce cadre.

L'enseignement technique et professionnel est un enseignement d'avenir. Grâce aux cités des métiers, mais aussi à d'autres systèmes, nous parviendrons à pallier les pénuries dans certains métiers. Par exemple, en Région wallonne, le FOREM fournit des informations sur les métiers où la main-d'œuvre manque cruellement et pour lesquels nous pourrions former les jeunes grâce aux systèmes existants, notamment avec les Instituts de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME) et les futures cités des métiers.

(Mme Gahouchi, présidente, reprend la présidence)

13.16 Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «*Démocratie scolaire en contexte de crise: l'exemple du parlement Gryzon*»

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – La crise sanitaire a secoué plusieurs institutions de notre société. Elles ont tant bien que mal dû s'adapter. L'école est la première d'entre elles. Elle s'adapte au rythme de l'évolution de la pandémie et des règles qui changent. Certaines mesures imposées dans le contexte de la gestion de la crise sanitaire ne sont pas toujours comprises sur le terrain par les directions, les personnels enseignants, éducatifs, administratifs, d'entretien, etc.

Il y a de plus en plus de récriminations et de contestations sur le sens de ces mesures. Si ces acteurs de terrain ont parfois l'occasion de s'exprimer à travers différents canaux, qu'en est-il des élèves au jour le jour? Comment vivent-ils les

règles qui leur sont imposées, quel est leur avis? L'école est une mini-société qui peut nous servir de révélateur. Elle n'est pas étanche aux discours de remise en cause de la démocratie et de destitution des institutions, comme nous l'avons entendu dans les récentes manifestations violentes. Elle n'est pas non plus étanche à l'attrait envers des régimes autoritaires, comme l'ont montré de récentes enquêtes. Nous courons un véritable risque, celui de former des citoyens qui, marqués par le contexte actuel, ne croient plus en la démocratie. Ce risque sera encore plus accru après la crise si nous ne tirons pas au quotidien les bonnes leçons de ce qui se passe.

La recherche du sens, de la compréhension et de l'adhésion est l'un des plus grands défis qui s'imposent à nous durant cette crise. La perte de sens et de compréhension des règles chez les élèves entraînera aussi une perte d'adhésion aux règles démocratiques, surtout si, dans son fonctionnement, l'école ne met pas en place des outils qui suscitent l'écoute et l'adhésion par la pratique. L'école ne peut plus se limiter aux outils de participation tels qu'ils existent aujourd'hui et tels qu'ils sont appliqués à géométrie variable, c'est-à-dire en fonction des écoles.

Après avoir écouté le podcast de la RTBF sur la démocratie à l'école, qui prenait l'exemple de ce qui se faisait à l'Institut Émile Gryzon, je me suis intéressé à un outil particulier, le «Parlement Gryzon». J'y ai exceptionnellement participé en visitant le site du Centre d'enseignement et de recherches des industries alimentaires et chimiques (CERIA). J'y ai découvert une expérience très intéressante, où des représentants des élèves, du corps enseignant et de la direction, discutent, délibèrent, débattent, élaborent ensemble les règles, sans que l'autorité soit remise en cause.

Après d'autres expériences similaires, j'ai pu être conforté dans l'idée qu'une meilleure association des élèves à l'élaboration des règles du fonctionnement quotidien des écoles permettrait de susciter plus d'adhésion, mais aussi d'augmenter la valeur du système démocratique à leurs yeux. Plusieurs expériences l'ont prouvé: les élèves sont plus intransigeants avec eux-mêmes lorsqu'ils sont au cœur des décisions. L'école n'a certainement pas besoin de ce fonctionnement pour tous les secteurs et tous les dossiers qui la concernent. Néanmoins, il y a des enjeux qui touchent directement la vie des élèves, où ces espaces sont de plus en plus nécessaires.

Madame la Ministre, durant les auditions de la commission conjointe sur la santé mentale des jeunes, j'ai entendu certains élèves réclamer des espaces d'expression dans les écoles. D'après les retours qui me reviennent, ces espaces n'existent toujours pas dans plusieurs écoles. C'est d'ailleurs l'une des principales recommandations du rapport qui sera présenté en séance demain. Quelles suites politiques avez-vous décidé de réserver à cette demande?

Une réflexion existe-t-elle à votre niveau, ainsi que dans votre cabinet, sur les risques d'affaiblissement de l'adhésion au système démocratique auprès de nos élèves, en lien avec le contexte de la crise actuelle? Tout en respectant l'autonomie des écoles et des pouvoirs organisateurs, quelles sont les mesures mises en place pour susciter auprès des écoles la volonté de mieux associer les élèves à l'élaboration de certaines règles qui les touchent dans leur vie scolaire?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Monsieur le Député, vous le rappelez avec raison: une société entière a dû s'adapter face à cette longue crise sanitaire. L'école n'y a pas échappé. Certaines adaptations temporaires ont demandé beaucoup d'énergie aux équipes éducatives et je les en remercie encore. D'autres ont apporté des éléments positifs qui doivent devenir pérennes et généralisés. Tel est le cas de la prise en compte de la parole des jeunes. Durant la crise, apporter des temps de parole aux élèves a permis de mettre des mots sur les maux, les pensées, les émotions et de se libérer de l'isolement vécu pendant la période d'hybridation des cours. Les centres PMS se sont avérés des alliés efficaces qui, dans le cadre de leurs missions collectives, ont guidé et soutenu les équipes pédagogiques qui souhaitaient les organiser elles-mêmes.

L'appel à projets «Démocratie scolaire et activités citoyennes» de cette année a permis également aux écoles qui le souhaitaient de créer des espaces de parole et d'échanges favorisant le dialogue et la participation des jeunes, en promouvant l'expression collective sur les conséquences de la crise sanitaire. Il a été aussi proposé de porter une attention particulière à l'éducation aux médias, afin de soutenir l'apprentissage à un recul critique de l'information et d'offrir des outils de prévention face aux idées complotistes et aux *fake news*.

De manière plus structurelle, les travaux du chantier n° 16 du Pacte pour un enseignement d'excellence doivent conduire à une nouvelle définition du conseil des délégués, ou encore, à la création d'un organe de représentation des élèves au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La réflexion qui est menée sur la crise sanitaire et la santé mentale des jeunes doit aussi intégrer de manière structurelle le chantier relatif à la démocratie scolaire, afin d'inscrire la parole des jeunes dans quelque chose de structurellement organisé dans les écoles. C'est ce que nous sommes en train de faire dans le cadre de ce chantier.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, je trouve vos derniers propos très intéressants. Le chantier n°16 du Pacte doit s'adapter à ce que nous vivons aujourd'hui. Les enjeux, tels qu'ils étaient au moment où ce chantier a été pensé, ne sont plus pareils. Nous devons nous adapter. Nous suivrons cette évolution avec attention. Par ailleurs, je note avec satisfaction le lancement de l'appel à projets. Toujours est-il que nous restons encore dans un système d'autonomie des écoles. Nous devrions réfléchir à des moyens pour inciter davantage le personnel à porter ce type de projets. Je sais que certains membres sur le terrain s'y attèlent déjà de façon volontaire. Il s'agit là d'enseignants,

comme j'en ai vu à l'Institut Émile Gryzon, qui amorcent eux-mêmes des initiatives dans les écoles. Ces actions sont essentielles. Enfin, des acteurs de terrain nous ont dit que les conseils de participation fonctionnaient plus ou moins bien selon les écoles. Il faudra améliorer les choses à partir de ce chantier pour garantir une participation plus active des élèves. C'est en les rendant plus actifs et participatifs qu'ils pourront mieux adhérer aux mesures.

13.17 Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Nouveaux défis de l'enseignement pour sauvegarder la mémoire de la Shoah»

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – La crise sanitaire a mis en lumière de nouveaux défis en ce qui concerne la mémoire du génocide des Juifs. Elle a conduit à la banalisation du génocide des juifs. Pour dénoncer la gestion de la crise, certains n'hésitent pas à porter l'étoile jaune, à faire des amalgames inacceptables avec les atrocités du régime nazi, à parler des méthodes industrielles d'élimination des humains. Ces pratiques sont désormais publiquement assumées. Le danger, c'est que des enfants et des jeunes assimilent ces pratiques de banalisation.

L'historienne Chantal Kesteloot invitée sur la RTBF à l'occasion de la journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste avait une réflexion critique assez intéressante sur le sujet. Je me permets de la citer: «Ces dernières années, on a érigé la deuxième guerre mondiale en espèce de rempart moral. C'est vraiment l'image du bien et du mal, le contre-modèle... tout ce qui a pu nourrir notre imaginaire collectif... donc ça explique aussi l'utilisation perverse de toute une série de symboles où on est là dans un amalgame complètement gratuit... Si on compare les contextes, on est effectivement dans des situations complètement différentes. Mais... je me mets dans la peau d'un manifestant... on se dit que ça va être efficace parce que, dans notre imaginaire aujourd'hui, Auschwitz, la persécution des juifs, c'est le mal absolu». Elle affirme ensuite qu'«il vaut mieux un bon cours sur les mécanismes de la persécution qu'une mauvaise visite». Elle se demande enfin si notre société ne se contente pas aujourd'hui de symboles faciles.

Madame la Ministre, quelles sont les mesures insaturées, d'un point de vue pédagogique, pour faire face à ces nouveaux défis? Au regard de ceux-ci, envisagez-vous une évaluation pertinente des outils pédagogiques utilisés aujourd'hui dans notre enseignement pour évoquer la mémoire de la Shoah?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Il s'agit d'une question importante et particulièrement délicate. Les propos de Mme Chantal Kesteloot me paraissent essentiels, car ils dénoncent la logique insidieuse de cette forme d'appropriation perverse des symboles de discrimination et de persécution à l'encontre des Juifs. Ce qui est particulier, c'est que les manifestants n'ont l'intention ni de nier la Shoah ni de faire l'apologie du régime nazi. Ils veulent

juste frapper les esprits en reprenant le symbole du mal absolu, de la victime par excellence au regard de l'histoire. Ce parallélisme conduit inévitablement à une banalisation et une euphémisation insupportable et inacceptable de la Shoah. Elle conduit aussi à mettre sur le même pied un régime démocratique, un État de droit, avec un régime totalitaire qui avait pour but l'élimination systématique d'un groupe humain.

C'est un défi sérieux qui est posé non seulement à l'institution scolaire, mais aussi à toute la société, en particulier à ses vecteurs d'information. De ce fait, à travers son rôle dans la construction de l'esprit critique des citoyens, l'enseignement est amené à tenter de résoudre ces problèmes. Pour ce sujet en particulier sont concernés les référentiels de la formation historique, géographique, économique et sociale ainsi que le référentiel de l'éducation à la philosophie et la citoyenneté (EPC). Ils comportent en effet des outils permettant de concevoir le vivre ensemble de manière harmonieuse et respectueuse dans une société démocratique et interculturelle, où chacun peut s'insérer et s'impliquer activement. Ils favorisent aussi l'élaboration des connaissances relatives aux grands débats qui agitent la société contemporaine.

Sur l'évaluation des outils pédagogiques relatifs à la mémoire de la Shoah, il faut aborder ce sujet sous l'angle de l'histoire et de la compréhension factuelle et scientifique du passé, plutôt que sous l'angle mémoriel. L'un n'empêche pas l'autre. L'un se nourrit même de l'autre. Cependant, le rôle de l'école est avant tout de poser les bases des connaissances historiques. Je n'ai pas la possibilité de contrôler tous les outils pédagogiques, car le choix de ceux-ci relève de la liberté des pouvoirs organisateurs. Néanmoins, il existe des appels à projets relatifs à la démocratie scolaire et à l'activité citoyenne dans les domaines tels que la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, le dialogue interculturel ou l'histoire des migrations. Cette année, l'accent a été mis sur l'éducation aux médias afin de permettre aux élèves d'avoir un recul critique par rapport à l'information et de recourir à des outils de prévention face aux idées complotistes.

Sans être exhaustive, je rappelle les formations destinées aux enseignants qui sont, d'ores et déjà, organisées à l'Institut provincial de formation continuée (IPFC), ainsi que les nombreux outils mis à la disposition des enseignants sur la plateforme e-classe, où plusieurs centaines de documents ont trait à l'histoire de cette période et à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Enfin, la cellule «Démocratie ou barbarie» vient en aide aux écoles sur ces sujets; elle a notamment pour mission de sensibiliser professeurs et élèves à l'éducation citoyenne au travers du respect mutuel, de l'égalité des droits et de l'engagement pour un monde plus pacifique, plus juste et plus solidaire. L'approche se fait au moyen de l'histoire et d'une analyse rigoureuse des faits du passé, afin d'éveiller une conscience citoyenne. La cellule «Démocratie ou barbarie» organise des formations, diffuse des dossiers pédagogiques et met des documents de référence à la disposition des enseignants. Il me semble toutefois essentiel que, pour continuer

à produire des outils qui sont en phase avec leur époque et les débats qui les traversent, nous devons y veiller collectivement.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, il était important de rappeler tout ce qui existe. Un travail important est réalisé par les enseignants et les acteurs associatifs de terrain sur cette question. Néanmoins, un réel défi nous est posé. Le cours d'EPC est essentiel; en effet, à cause de la révision des référentiels, la formation en histoire et géographie englobera les sciences sociales, les sciences humaines, les sciences économiques. Le cours d'EPC servira dès lors d'espace pour parler de cette question.

Je vous raconte une petite anecdote pour illustrer mon propos. Lorsque j'enseignais les sciences sociales, j'ai voulu aborder un jour la Shoah sous l'angle de la soumission à l'autorité, en partant d'un texte de Hannah Arendt. Les élèves m'ont dit qu'ils en avaient assez d'étudier déjà cette question en français, en histoire, au cours d'EPC. Ils me reprochaient de vouloir la leur imposer également dans le cours de sciences sociales. J'ai dû leur expliquer – et c'est peut-être une piste de solution – qu'au-delà de la question de la hiérarchie, c'était une question de spécificité. Pourquoi ne peut-on pas comparer la Shoah à un autre génocide? Pourquoi ne peut-on pas comparer le génocide des Tutsis à un autre génocide? Parce que chaque événement historique d'une telle ampleur, qui nie l'humanité, qui nie l'universalité a sa spécificité. C'est une réflexion qui m'est venue, après avoir beaucoup lu et réfléchi sur la question.

Nous devons créer des espaces pour permettre cette réflexion intellectuelle; nous devons faire avancer nos méthodes et nos outils pour permettre aux jeunes de se sentir plus concernés par cette question.

13.18 Question de M. Laurent Agache, intitulée «Esprit d'entreprendre»

M. Laurent Agache (Ecolo). – Dans sa Déclaration de politique communautaire (DPC), le gouvernement déclare que l'école doit être un lieu de vie et d'activité ouvert et participatif. Le gouvernement s'est engagé à mettre sur pied une éducation à l'esprit d'entreprendre et aux enjeux économiques, depuis l'enseignement maternel jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire. Dans le Pacte pour un enseignement d'excellence, l'esprit d'entreprendre figure parmi les domaines d'apprentissage du futur tronc commun. Étant moi-même entrepreneur, ce sujet me tient évidemment à cœur. L'esprit d'entreprendre va d'ailleurs au-delà de simples compétences transversales: les capacités entrepreneuriales offriront à nos jeunes une meilleure réactivité dans le monde professionnel, mais aussi dans leur vie personnelle et citoyenne.

Il existe des associations qui promeuvent l'esprit d'entreprendre, telle que l'ASBL 100 000 entrepreneurs. Je témoigne de temps en temps auprès des élèves

pour elle. Toutefois, ces opérateurs sont externes à l'enseignement et n'interviennent qu'à la demande du professeur et de l'école.

Madame la Ministre, quels initiatives et dispositifs sont concrètement mis sur pied pour développer l'esprit d'entreprendre? Disposez-vous d'indicateurs chiffrés pour mesurer l'efficacité des projets et dispositifs mis en œuvre? Comptez-vous développer l'esprit d'entreprendre chez tous nos jeunes? Si oui, par quels voies et moyens?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – L'ASBL 100 000 entrepreneurs m'a présenté au mois de mars 2021 sa semaine de sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat féminin. J'avais d'ailleurs publié une circulaire à l'époque afin d'informer les écoles de la tenue de l'événement. Plusieurs projets en lien avec l'esprit d'entreprendre existent par ailleurs et sont soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

J'ai déjà parlé du projet «*Story-me*», développé uniquement en Région bruxelloise, auquel ont participé sept écoles de réseaux différents. Quatre d'entre elles ont inscrit des actions entrepreneuriales dans leur plan de pilotage. Ces trois dernières années, le projet a permis de toucher quelque 4 700 élèves. Les écoles mentionnent les apports du projet dans leurs objectifs de lutte contre le décrochage scolaire, dans l'amélioration de l'orientation des élèves ou dans des objectifs de développement de la citoyenneté.

Il existe également différents projets d'école entrepreneuriale. J'ai découvert le projet de l'école qualifiante d'Asty-Moulin à Namur. Les effets sur la motivation des élèves semblent très positifs. Ces derniers avaient même concrétisé leurs démarches entrepreneuriales avec un lycée professionnel de Lorient par le biais du programme «Erasmus». L'équipe pédagogique était très impliquée pour en faire un projet d'établissement cohérent. Depuis 2013, la Fédération Wallonie-Bruxelles finance aussi le projet «Entreprises d'entraînement pédagogique», auquel une soixantaine d'établissements participe annuellement. Les écoles créent des entreprises qui sont le reflet de véritables petites et moyennes entreprises au sein d'un marché concurrentiel, mis à part la fonction de production en elle-même.

Je ne dispose pas d'indicateurs chiffrés à l'heure actuelle. Mon administration a mené jusqu'à présent des évaluations pour la plupart, qualitatives. Sur la base de ces évaluations positives, je continue à soutenir ces différents projets par des subventions facultatives. Dans ce cadre, les rapports d'activités me sont transmis annuellement.

Enfin, je rappelle que les référentiels ont identifié, dans les six visées transversales des domaines 6,7 et 8, une visée intitulée «Développer la créativité et l'esprit d'entreprendre». Cette visée se définit par la volonté d'encourager l'initiative, la créativité, l'innovation et l'engagement, ainsi que la capacité de

programmer et de gérer des projets en vue de réaliser des objectifs. Dans chaque référentiel, les attendus de savoir, savoir-faire et compétences participant à cette visée seront clairement identifiés dans le cadre du futur tronc commun.

M. Laurent Agache (Ecolo). – Je constate que plusieurs initiatives sont prises. C'est très encourageant. Un point mériterait plus d'attention: lorsque je demande aux jeunes s'ils souhaitent se lancer en tant qu'entrepreneur, beaucoup expliquent avoir peur d'échouer et de faire faillite. Une telle mentalité est culturelle. Nous devons changer notre regard sur l'échec, car il aide aussi à se construire. Dans le domaine entrepreneurial, l'échec est stigmatisant. Il faut travailler sur cette dimension avec les jeunes.

13.19 Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Pénurie: valorisation de l'expérience des enseignants remplaçants étrangers dans le cadre de la crise sanitaire»

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – À tous les niveaux de pouvoir de notre pays, les gouvernements et parlements prennent la mesure de l'impact des contaminations à la Covid-19 sur l'emploi et cherchent des solutions. Même si la situation s'améliore peu à peu, des mesures d'urgence et d'adaptation ont été prises dans le cadre du nouvel épisode de cette crise, étant donné les nombreuses absences provoquées par les contaminations.

Deux textes visant à assouplir les conditions de remplacement des travailleurs absents ont été discutés et adoptés au Parlement fédéral. L'un concerne les secteurs des soins de santé et de l'enseignement, l'autre concerne tous les autres secteurs.

Le texte intitulé «Proposition de loi portant diverses mesures d'urgence temporaires sur le plan du droit du travail pour lutter contre la pénurie de main-d'œuvre suite aux contaminations avec le variant omicron» assouplit les conditions permettant aux demandeurs d'asile de postuler dans le domaine de l'enseignement. Selon son article 10, «Les demandeurs de protection internationale peuvent travailler à la condition qu'ils n'aient toujours pas reçu de notification de la décision du Commissariat général aux Réfugiés et aux Apatrides (CGRA) quatre mois après avoir introduit leur demande». À partir de ce moment-là et pendant le reste de la durée de la procédure, ils peuvent travailler, y compris durant un éventuel recours contre la décision du CGRA introduit devant le Conseil du contentieux des étrangers.

Compte tenu des pénuries actuelles de personnel dans les secteurs des soins et de l'enseignement, il convient de suspendre temporairement cette condition lorsque les demandeurs de cette protection internationale sont engagés par un employeur de ces secteurs au cours du premier trimestre de 2022. Si une telle mesure est nécessaire et peut nous aider à pallier nos problèmes, il est aussi important de se poser la question de la valorisation des qualifications de ces personnes après la crise. De nombreux exemples de personnes qualifiées no-

tamment pour enseigner, mais qui ne le peuvent pas, nous sont régulièrement rapportés par des acteurs de terrain tels que les syndicats. L'un des blocages importants réside dans la reconnaissance des diplômes à travers le système des équivalences notamment.

Plusieurs organisations de la société civile qui ont une expertise dans le monde de l'emploi comme la CSC, la FGTB, le Mouvement ouvrier chrétien (MOC), le CIRÉ (Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers), la Fédération des services sociaux, le Comité de pilotage des initiatives locales d'intégration... nous interpellent. Ces organisations ont identifié les blocages qui mènent à cette situation. Parmi ces blocages, on retrouve le problème de l'information au public sur la procédure trop complexe et pas assez linéaire. Les coûts de la procédure sont aussi régulièrement pointés. Un élément important est relevé, à savoir que ces blocages pénalisent en premier lieu et en majorité des femmes précarisées qui ont acquis leurs diplômes et accumulé de l'expérience à l'étranger. Ce sont ces femmes qui en souffrent le plus.

En effet, à la suite d'une question écrite adressée au ministre Bernard Clerfayt au Parlement bruxellois, j'ai obtenu les chiffres relatifs aux difficultés rencontrées par les demandeurs d'emploi titulaires d'un diplôme étranger sans équivalence pour trouver un emploi. L'analyse des chiffres d'Actiris montre que les femmes de nationalité non européenne ayant obtenu un diplôme dans un pays en dehors de l'Union européenne ont moins de chances d'accéder à un emploi.

Madame la Ministre, vous avez annoncé la création d'un site internet pour faciliter les démarches et permettre les inscriptions en ligne. Nous saluons cette initiative. Néanmoins, il reste à notre sens du chemin à parcourir. Pouvez-vous nous donner des précisions sur l'éventuel engagement des personnes étrangères dans le cadre de la loi fédérale assouplissant les conditions de remplacement de travailleurs absents? Des solutions ont-elles été pensées pour faciliter leur engagement vu la complexité de la procédure des équivalences? Des mesures sont-elles prévues pour valoriser leur expérience après la crise?

Par ailleurs, quelles dispositions sont-elles prises pour mieux informer le public et faciliter sa compréhension de la procédure? Qu'en est-il des personnes qui ne maîtrisent pas le français? Quelles réponses donnez-vous aux syndicats, aux institutions et aux associations qui réclament la gratuité de la procédure pour l'ensemble des publics qui sont dans une situation de grande précarité?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Il me paraît nécessaire de rappeler au préalable que la procédure d'octroi d'un permis de travail en faveur d'un futur membre du personnel enseignant ne relève pas des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, les démarches doivent être accomplies auprès des autorités régionales. La possession ou non de ce permis de travail par le candidat au moment de son recrutement constitue un élément qui, quant à lui, ressort de la relation nouée avec son employeur, soit le seul pouvoir organi-

sateur concerné. C'est donc celui-ci qui sera amené à vérifier et, le cas échéant, à accompagner le candidat dans ses démarches et à l'informer de la possibilité de son chef du bénéfice des dispositions de la loi portant diverses mesures sur le plan du droit du travail au bénéfice de secteur des soins et de l'enseignement dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus COVID-19.

En sa qualité de pouvoir régulateur, la Fédération Wallonie-Bruxelles a pour sa part déjà marqué sa volonté d'ouverture à toutes les compétences disponibles, peu importe l'origine et la situation du membre du personnel, en procédant à la suppression de toute condition de nationalité pour l'accès à une fonction enseignante dans l'ensemble de ces textes statutaires.

Néanmoins, il est exact que la réglementation en matière de titres et fonctions, telle que fixée par le décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française (décret «Titres et fonctions»), impose que le candidat recruté puisse se prévaloir d'un titre en adéquation avec la fonction devant être exercée et que seuls le diplôme, le brevet, le certificat ou la spécialisation délivrés par la Communauté française, équivalent, reconnu ou assimilé par la celle-ci, peuvent être admis comme composant du titre de capacité.

Dès lors, une démarche d'équivalence ou de reconnaissance professionnelle pour les ressortissants européens doit être entreprise par les candidats porteurs d'un diplôme étranger. Celle-ci doit leur permettre de se prévaloir de la qualité de titre requis suffisant ou de pénurie. Néanmoins, dans l'attente du résultat de cette démarche d'équivalence, en situation de pénurie de candidats mieux titrés, le pouvoir organisateur peut parfaitement procéder au recrutement en qualité de titre de pénurie non listée. Les mesures d'allègement des charges administratives, grâce à la dispense temporaire de la production d'un procès-verbal de carence, tel qu'annoncé dans la circulaire 8446 et la circulaire 8447 du 27 janvier 2021, vont dans ce sens.

Enfin, les candidats doivent répondre de manière indépendante de l'équivalence de leur diplôme lorsque celui-ci est délivré dans une autre langue. Pour y parvenir, ils doivent prouver une connaissance approfondie de la langue française, découlant de l'application de la loi du 30 juillet 1963 concernant le régime linguistique dans l'enseignement. Cependant, cette condition ne peut constituer un obstacle à leur recrutement. En effet, il est loisible d'introduire une demande de dérogation afin de répondre à la situation de pénurie et de laisser toutes les chances aux membres du personnel recruté de compléter sa formation. Cette faculté dérogatoire a récemment été étendue de quatre à cinq années scolaires ou académiques par le décret du 19 juillet 2021 modifiant diverses dispositions en matière de statut des membres du personnel de l'enseignement.

Monsieur le Député, vos autres questions concernent plus spécifiquement les compétences fonctionnelles de ma collègue Valérie Glatigny. Néanmoins, je

peux vous confirmer qu'un nouveau site internet sera très prochainement mis en ligne. Celui-ci aidera les usagers à mieux appréhender l'information concernant la reconnaissance des diplômes étrangers de l'enseignement supérieur. Il englobera toutes procédures confondues, à savoir l'équivalence ainsi que la procédure relative à la reconnaissance professionnelle des qualifications enseignantes acquises au sein de l'espace économique européen. Par ailleurs, depuis 2016, à l'initiative du ministre Marcourt, les réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire bénéficient de la gratuité des frais de procédure. Pour de plus amples informations, je vous invite à interroger ma collègue, Mme Glatigny.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, vous avez rappelé toutes les procédures qui permettent à un pouvoir organisateur d'engager un travailleur. Toutes ces procédures de facilitation doivent être utilisées. Je vous parlais également de la valorisation en période de crise. Il existe des situations où le détenteur d'un titre non listé finit par perdre son travail. Ce fut notamment le cas, récemment médiatisé, d'une femme mauricienne enseignante en immersion qui a fait tout ce qui lui a été demandé: les formations, les 600 heures pour satisfaire aux conditions permettant d'obtenir un titre au-dessus du titre non listé... Mais elle n'y est pas arrivée. Elle a pourtant suivi tous les conseils que les syndicats lui ont donnés.

Le gouvernement doit donc mener une réflexion pour chercher à fluidifier encore plus le système, afin que des gens qui ont une telle expérience, qui ont suivi toutes les démarches pour acquérir le titre équivalent, puissent avoir un emploi stable et pour que leurs qualifications soient valorisées. C'est essentiel. Du reste, les acteurs de terrain se font de plus en plus pressants par rapport aux équivalences dans la mesure où le gouvernement précédent a pris des mesures de gratuité pour les réfugiés, ce qu'il convient de saluer. Néanmoins, les syndicats estiment que nombre de leurs affiliés, notamment des femmes précarisées, ont des difficultés à payer la procédure. C'est aussi une question d'information, comme en témoigne l'initiative d'une association visant à aider les femmes précarisées à mieux connaître la procédure d'information. Il reste donc un travail à faire; nous y reviendrons.

14 Ordre des travaux

Mme la présidente. – Les questions orales à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «*Mosa Ballet School*», de M. André Antoine, intitulées «Augmentation des situations conflictuelles écoles-parents» et «Nécessité d'un ajustement budgétaire pour soutenir financièrement les écoles face à la facture énergétique», et de Mme Caroline Cassart-Mailleux, intitulée «Création d'une école mobile destinée aux enfants hospitalisés», sont retirées.

La question orale de M. Michele Di Mattia à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Évaluation des programmes d'ouverture aux langues et aux cultures (OLC)», est reportée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 17h50.*